

# LA SAVOIE

## Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

15<sup>e</sup> ANNÉE — 1920 — 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

### SOMMAIRE

CHRONIQUE. — Bureau de l'Académie. — La Savoie à l'Académie Française. — Noces d'argent. — Nécrologie. — Nouveaux Membres. — Médaille Albert Metzger. — Société nationale des Beaux-Arts. — Conférence littéraire sur la Savoie à Milan. — La Savoie à Madagascar. — Concours d'histoire de la Fondation de M. le Général Comte de Loche. — Prix des Publications de l'Académie. — A travers les Livres et les Revues.

*Vœu concernant les Peintures murales de la Charité.*

D'ARCOLLIÈRES. — Nécrologie : *Le Comte Charles-Albert de Gerlaix de Donnax ; M. Albert de Montet.*

A. BERTIN. — *Rapport sur le Concours de Peinture en 1919 de la Fondation Guy.*

G. PÉROUSE. — *1848 en Savoie ; lettres et rapports envoyés aux Ministres de Turin par le Gouverneur de Savoie.*

J. COCHON. — *Certificats de prix du Collège des Jésuites de Chambéry.*

CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1920

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729577 4

Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

---

Abonnement pour l'année : 5 fr. — Le N° : 1,50 c.

On peut s'adresser à M. FÉLIX-NAIX, secrétaire-copiste de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, 5, rue du Château, à Chambéry, ou à la *Librairie Dardel*, rue des Portiques, Chambéry.

## LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

## CHRONIQUE

**Bureau de l'Académie.** — Pour l'année 1920, le Bureau est ainsi constitué : *Président* : M. Emmanuel DENARIÉ, avocat ; *Vice-Président* : M. Ferdinand DULLIN, Conseiller honoraire de la Cour de Grenoble ; *Secrétaire perpétuel* : M. le Chevalier COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ; *Secrétaire adjoint* : M. le Chanoine BURLET ; *Bibliothécaire-archiviste* : M. Jules COCHON, Conservateur honoraire des Eaux et Forêts ; *Trésorier* : M. F. BRIOT, Conservateur honoraire des Eaux et Forêts.

**La Savoie à l'Académie Française.** — *Réception de M. Henry Bordeaux à l'Académie Française.* — Le jeudi 27 mai a eu lieu la réception de notre compatriote M. Henry Bordeaux à l'Académie Française. Il a été reçu par M. Henry de Régnier ; ses parrains étaient le Maréchal Joffre et M. Paul Bourget.

L'universelle renommée du récipiendaire, aussi bien que la sympathique admiration que suscite son œuvre, a donné à cette séance le caractère d'une grande solennité littéraire rappelant les plus beaux jours de l'illustre Compagnie.

Succédant à Jules Lemaître, Henry Bordeaux avait à fixer les traits du plus admirable, du plus lettré, du plus honnête, mais en même temps du plus complexe des écrivains de notre temps ; tâche délicate s'il en fut, mais dont l'auteur des *Ames modernes* et tant d'autres études magistrales s'est acquitté avec une maîtrise qui lui a valu les ovations de l'assistance entière, et les suffrages unanimes de la presse, même de celle qui se plaît à guetter la gloire dans les tournants difficiles.

En joignant ses félicitations à tant d'autres, l'Académie de Savoie est heureuse de penser que notre célèbre compatriote se prépare à venir cueillir au pays natal des lauriers moins éclatants sans doute, mais peut-être plus chers à son cœur.

E. D.



**Noces d'argent.** — Membre effectif de l'Académie depuis 1876, M. le Chevalier d'ARCOLLIÈRES remplit à l'Académie, depuis plus de 25 ans (1895-1920), avec une rare compétence et une autorité indiscutée, les importantes fonctions de Secrétaire perpétuel. Dans sa séance du 7 janvier, l'Académie a été heureuse de cette occasion pour lui exprimer sa respectueuse reconnaissance.

**Nécrologie.** — L'Académie a perdu un membre effectif non résidant, M. le Comte DE SONNAZ, une notice lui est consacrée dans le présent numéro ; un membre agrégé, M. le Baron d'ALEXANDRY d'ORENGIANI ; deux membres correspondants : M. Albert DE MONTET, historien du canton de Vaud et collaborateur à la *Bibliographie historique* de feu le Baron Manno ; M. Emile BAUX, archiviste et historien.

**Nouveaux Membres.** — L'Académie a élu comme membres agrégés : M. Arthur BERTIN, Architecte du Département de la Savoie ; M. le Baron Charles DE BUTTET ; comme membres correspondants : M. l'abbé Joseph-Marie EMPRIN, Curé de Valezan ; M. LE ROUX, Conservateur du Musée d'Annecy ; M. l'abbé COLLOMB, Professeur au Collège de la Vilette ; M. le Docteur Léon MORET, d'Annecy, Conservateur de Géologie à l'Université de Strasbourg ; M. Albert BORDEAUX, Ingénieur civil des Mines, actuellement au Maroc.

**Médaille Albert Metzger.** — Cette médaille a été attribuée pour l'année 1920 à M. Joseph-Victor COMMUNAL, peintre, pour l'ensemble de ses œuvres.

**Société nationale des Beaux-Arts.** — Le R. P. BOUCHAGE, membre effectif non résidant de l'Académie, a fait recevoir la maquette d'un maître-autel, destiné aux Eglises des régions dévastées, à la *Section des Arts religieux* du Salon de la Société nationale des Beaux-Arts.

**Conférence littéraire sur la Savoie à Milan.** — *L'Echo de France*, décembre 1919, organe de propagande franco-italienne de l'*Athénée français* de Milan, publie un intéressant compte-rendu d'une conférence faite par M. le Comte VANDEY DE VAUDEY, professeur à l'*Université commer-*

*ci*ale Luigi Bocconi (qui a obtenu une mention au dernier Concours de Poésie de la fondation Guy. Cf. *Savoie littér.*, 1919, 1<sup>er</sup> tr., p. 20). Cette conférence est toute consacrée à faire connaître la Savoie. Après avoir décrit en traits pittoresques les aspects si variés de la terre de Savoie et les qualités morales et sociales de ses habitants, le conférencier fait un tableau historique de vie intellectuelle en Savoie en faisant connaître soit ses grands écrivains savoyards, soit ses institutions littéraires et scientifiques. Cet exposé était agrémenté par des lectures choisies soit parmi les poètes du xvi<sup>e</sup> siècle, comme Marc Claude de Buttet, soit même parmi les poèmes couronnés par l'Académie de Savoie.

**La Savoie à Madagascar.** — Dans sa séance du 9 décembre 1919, l'*Académie des Sciences* vient d'attribuer une de ses plus hautes récompenses, un prix de 8.000 fr., pour ses explorations scientifiques à Madagascar, à M. Henri PERRIER DE LA BATHIE.

**Concours d'histoire de la Fondation de M. le Général Comte de Loche.** — *Programme :*

ARTICLE PREMIER. — Le prix quinquennal de la fondation de Loche sera décerné, en 1920 à la meilleure biographie d'un ou de plusieurs Savoisiens morts avant le xx<sup>e</sup> siècle.

ART. 2. — Le prix sera de sept cent cinquante francs.

ART. 3. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 31 Décembre 1920.

ART. 4. — Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme. — Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1910. — Le délai est porté par exception, cette fois-ci, de cinq à dix ans, à cause de la guerre de ces dernières années. — Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net.

ART. 5. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

ART. 6. — Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Ils ne pourront également être présentés au concours de la fondation Caffé, ouvert aussi cette année.

ART. 7. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,  
D'ARCOLLIÈRES.

**Prix des Publications de l'Académie.** — 1° Prix des *Mémoires* : 7 fr. 50 le volume ; 2° prix des *Documents* : 10 fr. le volume ; 3° prix des *Albums* : l'album du tome X de la 2° série, 12 fr. ; l'album du tome XII de la 2° série, 15 fr. ; l'album du tome IV de la 3° série, 11 fr. ; l'album du tome XII de la 3° série, 10 fr. ; 4° prix de *La Savoie littéraire et scientifique* : abonnement annuel, 5 fr. ; le n°, 1 fr. 50.

**A travers les Livres et les Revues.** — L'Académie des Sciences a inséré dans ses comptes-rendus une note de MM. KILLIAN et PUSSENOT sur *l'âge de tufs à ossements humains de Villard de Bozel (Savoie)* (n° du 29 déc. 1919) ; une communication du D<sup>r</sup> Léon MORET sur *la tectonique de la rive orientale du lac d'Annecy* (25 mai 1920).

— M. l'abbé CARLE, curé de Bissy (Savoie), publie (16 p. Chambéry. Imprimerie Générale. 1920) une délicate *Allocution*, prononcée au mariage de M. Jean Epitalon et de M<sup>lle</sup> Xavérine de Maistre.

— Continuant ses estimables publications sur les environs de Chambéry, M. Philibert FALCOZ consacre une notice à *Saint-Ombre ou Chambéry-le-Vieux*. (28 p. in-8. Chambéry. Librairie Dardel.)

— *Aperçu de la Vie de Xavier de Maistre*, par son petit-neveu Charles DE BUTTET (grand in-8, avec illustrations. Grenoble. Allier. 1919). Cette publication, magnifiquement éditée et illustrée avec soin, comblera, en partie du moins, les trop nombreuses lacunes que présentait la biographie du spirituel écrivain savoyard. Grâce aux Carnets personnels de Notes de Joseph et de Xavier de Maistre et à une suite importante de Lettres, en grande partie inédites, l'auteur nous permet de suivre, sauf pour une courte période, la vie de Xavier de Maistre depuis sa naissance en 1763, jusqu'à sa mort en 1852. Les détails les plus nouveaux et les plus



curieux se rapportent aux derniers jours et à la pieuse fin de Xavier de Maistre. A la fin du volume, on trouvera, avec un certain nombre de poésies inédites, le *Prospectus* publié à l'occasion de l'expérience aérostatique de Chambéry en 1784, à laquelle participa Xavier de Maistre (le prospectus pourrait être attribué à son frère Joseph), et la *Préface*, rédigée certainement par J. de Maistre en tête de l'édition du *Voyage autour de ma Chambre*, parue à S<sup>t</sup>-Petersbourg en 1812 par ses soins.

— Une monographie intéressante a été consacrée à l'histoire de l'*Ambulance Jules Ferry* de Chambéry, du 2 sept. 1914 au 1<sup>er</sup> janvier 1919 (16 p. in-8, Chambéry. Imprim. Générale).

— *Orpailleurs et chercheurs d'or de l'Abyme*, par M. l'abbé Paul MARTIN, curé de Moye (H<sup>te</sup>-Savoie). (11 p. in-8. Annecy. Imprim. Commerc. 1920.) Cette publication documentée contient un intéressant résumé de ce que l'on peut savoir d'après les archives et la tradition locale sur les chercheurs d'or de l'Albanais, surtout des bords du Chéran.

Une autre plaquette du même auteur (7 p. in-8. Annecy. 1920) nous fait connaître les efforts du clergé pour réagir contre les fêtes populaires, peu édifiantes, qui avaient lieu à l'occasion de la *Saint-Jean Baptiste à Moye* au XVIII<sup>e</sup> siècle.

— S. A. I. le prince Bonaparte fait hommage à l'Académie des Sciences du neuvième fascicule de ses *Notes ptéridologiques*, qui est entièrement consacré à l'étude et à la détermination des spécimens des cinq premières familles de fougères croissant à Madagascar et récoltées par un botaniste bien connu de l'Académie, M. H. Perrier de la Bâthie, qu'on ne saurait trop féliciter du zèle qu'il déploie pour augmenter la somme de nos connaissances en histoire naturelle.

Ces cinq familles sont des Trichomanes, des Hymenophyllums, des Cyatheas, des Hemitelias et des Alsophilas. M. H. Perrier de la Bâthie a récolté à lui tout seul 40 espèces et 7 variétés sur les 89 espèces et 11 variétés existant dans la grande île. Il faut cependant remarquer que plusieurs des espèces non récoltées par lui sont encore douteuses, car elles ne sont pas actuellement décrites. Ce travail comporte la description de 15 espèces et 6 variétés nouvelles.

— Signalons les articles suivants parus dans la Revue *Augusta Prætoria* (Aoste), dans le n° 2 de 1919 : Docteur RÉAN. *Pour notre langue maternelle*, ardent plaidoyer pour la défense de l'usage de langue française, suivi d'une Délibération des Syndics de la Vallée d'Aoste du 4 Oct. 1919 ; — Chanoine FRUTAZ, *La Charte d'Aoste*. — Dans le n° 3 de 1919 : Ch. FRUTAZ, *Les aïeules de René de Challant* (originaires surtout de la Suisse ; LATE-DÉMOZ, *Le Cinquantenaire du Refuge des pauvres à Aoste*, fondé par le P. Laurent, capucin, né en 1809, élu en 1847 Provincial des Capucins de Savoie. L'article contient des renseignements biographiques intéressants sur l'éminent religieux. (Cf. P. EUGÈNE. *Nécrologe*, p. 342.)

— Le Bulletin de la *Société de Statistique* du Département de l'Isère (4<sup>e</sup> série, tome XIV. Grenoble. Allier. 1919) publie deux études se rapportant à la Savoie :

Abbé COMBAZ, professeur au Grand-Séminaire : *La fin de la période glaciaire dans la vallée du Guiers et le massif de la Chartreuse*.

KILLIAN et RÉVIL : *Les chistes lustrés des Alpes françaises*.

— *La Revue de Géographie alpine* insère une étude météorologique très précise de M. l'abbé F. GEX, professeur à l'Externat S<sup>t</sup> François de Sales de Chambéry, sur *Les intempéries de l'année 1919 en Savoie et leurs répercussions agricoles et pastorales* (32 p. in-8. Grenoble. Allier. 1920).

— Trois livraisons de l'*Armorial* ont été publiées par les soins de M. le Comte de VIRY ; elles se rapportent aux familles suivantes : 8<sup>e</sup> livr. : de Regard ; 9<sup>e</sup> livr. : Regis ; de Regnauld de Lannoy ; Renguis ou Ranguys ; 10<sup>e</sup> livr. : Reveu ou Revu ; Reveyron ; Rey ; Reydelet ou Reydellet ; de Reydet.

— Dans la *Revue Savoisiennne*, 1<sup>er</sup> trim. 1920 : p. 14-19, M. Eugène RITTER reproduit une analyse et des extraits — publiés en 1887 par M. Emile Picot dans le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français — d'un curieux ouvrage de polémique religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle, intitulé : *Le triologue nouveau* de Jean Gachi ou Gacy, de Cluses, frère-mineur, confesseur des Clarisses de Genève, connu par d'autres ouvrages.

P. 25-31, M. J. DÉSORMAUX donne quelques remarques



toujours curieuses d'*Onomastique savoisienn*e : elles se rapportent aux mots : François ; Osavie ; Boche, Gringalet et Gargantua ; la Mâ-veria.

P. 31-37, M. l'abbé MARULLAZ, sous le titre : *La Vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards en 1602*, commence une étude sérieuse de critique historique sur cette question brûlante, cause de malentendus toujours pénibles entre les Genevois et les Savoyards qui avoisinent Genève.

— Nous sommes heureux de saluer la renaissance des *Analecta Bollandiana*. Un bref avant-propos ou fasc. IV du 33<sup>e</sup> vol. indique sommairement les avanies subies par les éminents Religieux de la part du brutal vainqueur de la Belgique : leur savant Président, le P. Delehay, resta incarcéré dans un bague jusqu'à l'armistice, malgré les protestations des Sociétés savantes de l'Allemagne. Respectueux merci pour la récénsion de notre notice sur les *Calendriers liturgiques* des Livres d'Heures de la Bibliothèque de Chambéry.

J. B.

---

## V Œ U

### concernant les Peintures murales de la Charité

*(Emis dans la séance de l'Académie du 26 mai 1920)*

---

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,

Considérant qu'il se trouve, dans le vestibule de l'ancienne maison de la Charité, qui va être prochainement évacuée et démolie, un mur bien connu des amateurs de notre histoire locale ;

Que ce mur porte, peints en couleur, 120 blasons qui rappellent le souvenir des bienfaiteurs de l'établissement ;

Que le nom de chaque bienfaiteur y est en effet accompagné d'un écusson où sont peintes ses armoiries, si sa famille en possédait ; autrement, l'écusson porte des armes de fantaisie, un emblème, ou même de simples initiales ;

Que ces peintures n'ont aucun caractère artistique, mais que leur ensemble forme un document historique et iconographique de haut intérêt pour notre ville, qu'il serait très regrettable de voir disparaître ;

Que nous avons déjà à déplorer la disparition d'une décoration analogue, qui ornait le vestibule de l'ancien Hôtel-Dieu ;

Que l'administration des Hospices n'a pourtant pas voulu que la mémoire des bienfaiteurs de cet établissement fût abolie et qu'elle a eu soin de faire graver leurs noms sur des plaques de marbre dans le vestibule du nouvel Hôtel-Dieu ;

Mais que cette forme d'hommage aux donateurs est fâcheusement banale, terne, dépourvue de toute saveur locale ;

Que la série des blasons en couleur de la Charité est une décoration autrement vivante et pittoresque ; qu'outre sa valeur documentaire pour l'histoire et l'archéologie,

elle a ce grand mérite d'avoir un caractère vraiment original, proprement chambérien,

Emet, à l'unanimité, le vœu :

1<sup>o</sup> Que la Commission des Hospices civils fasse reproduire, dans une salle des bâtiments de la nouvelle Charité, les blasons en couleur des bienfaiteurs, avec leurs noms ; ce travail serait bien simplifié par le caractère très élémentaire des dessins des écussons ;

L'Académie offre, le cas échéant et au vu du devis qui serait dressé, de contribuer au supplément de dépense que ce travail occasionnerait, à supposer que les frais dépassent ceux que les Hospices feraient nécessairement, si cette solution ne prévalait pas, pour l'inscription des noms sur des plaques de marbre ;

2<sup>o</sup> Que la Commission des Hospices assure également le transfert et la conservation de la statue de la Vierge et de l'inscription qui surmontent la porte d'entrée, et la conservation des deux bustes qui ornent les deux extrémités du corridor d'entrée.

*Le Secrétaire perpétuel,*

D'ARCOLLIÈRES.

*Le Président,*

E. DENARIÉ.

---



## NÉCROLOGIE

---

### Le Comte Charles-Albert DE GERBAIX DE SONNAZ

Une vie « pleine de jours », selon la forte expression de l'Écriture, s'est terminée à Rome le 16 avril dernier. Le comte Charles-Albert de Gerbaix de Sonnaz, membre effectif non résidant de l'Académie de Savoie, y mourait ce jour-là à l'âge de 81 ans.

Il y a dans cette longue vie deux parties parfaitement caractérisées : la période publique et la période consacrée à l'histoire, d'où il ne suit pas toutefois que la seconde n'ait de temps à autre empiété sur la première, ou, plus exactement, ne lui ait çà et là dérobé certains moments, ce qui s'explique et se comprend fort bien. Bref, lorsqu'il ne travaillait pas, dans la sphère de son action, à aider à créer l'histoire contemporaine, le comte de Sonnaz s'efforçait à faire revivre l'histoire ancienne.

Sa carrière diplomatique fut très remplie. Il entra à Turin comme volontaire au Ministère des affaires étrangères, le 17 novembre 1859 ; puis, en qualité de secrétaire et ensuite de conseiller de légation, il alla successivement en Danemarck, en Wurtemberg, en Bavière et en Belgique. De 1884 à 1893, il fut agent diplomatique et consul général en Bulgarie. Ce séjour de neuf années en Orient lui avait laissé d'impressionnants souvenirs, qu'il se plaisait à rappeler assez volontiers : n'avait-il pas reçu la médaille commémorative de la campagne bulgaro-serbe de 1885 ? A son retour en Occident, il devint ministre plénipotentiaire en Hollande, ensuite en Portugal et enfin à Bruxelles. De là, il revenait à Rome en 1904. Créé alors sénateur du Royaume, il retrouvait dans la haute Assemblée son frère

ainé, son excellence le général comte Joseph de Sonnaz, mort l'année suivante. Leur père, qui fut en son temps général d'armée — on dirait en France maréchal — et aussi ministre de la guerre, les y avait jadis précédés. On sait qu'un monument lui a été élevé sur une des places de Turin, il y aura bientôt quarante ans.

C'est à l'époque où M. de Sonnaz était attaché à Turin au Ministère qu'eut lieu la réunion de la Savoie à la France. « Né à Nice en 1839, écrit-il quelque part, mais originaire de Thonon, je suis devenu, le 9 octobre 1860, citoyen de Turin », — comme, d'ailleurs, presque tous les Savoisiens restés alors au delà des Alpes.

La séparation de la Savoie des anciens Etats Sardes n'a pu détruire un commun passé ; si la Politique a changé nos destinées en 1860, notre histoire, dans les siècles qui ont précédé cette date, nous est donc restée absolument commune, — bien que l'on semble parfois vouloir l'oublier, — et c'est à cette considération qu'obéit notre confrère en se consacrant avec ardeur à l'étude de nos annales. De fait, s'il était resté fidèle à la Maison de Savoie en devenant Italien, il n'aurait pas oublié les siècles où elle avait régné sur le pays qu'avaient illustré ses aïeux, qu'il considérerait comme sien en dépit des événements d'il y a soixante ans, et où il aimait à venir séjourner, dès qu'il en avait le loisir.

L'importance de l'œuvre historique du comte de Sonnaz demanderait que l'on s'y arrêtât plus longuement que je ne le vais faire. Il aimait donc les recherches. Ses productions indiquent bien d'ordinaire les nombreuses sources où il a puisé ; mais peut-être s'est-il parfois plus attaché à mettre en relief les documents auxquels il a eu recours qu'à en tirer les enseignements qui pourraient en découler.

Son premier ouvrage, ouvrage de longue haleine, comprend trois volumes représentant au total plus de 4.600 pages. Il porte pour titre : *Studi storici sul contado di Savoia e marchesato in Italia*. L'auteur qui remonte jusqu'à la préhistoire, s'arrête au règne du comte Amédée V, non



sans avoir, en passant, proposé son système quant à la recherche des ancêtres d'Humbert aux Blanches Mains, mais avec toute la réserve que lui imposait une matière aussi controversée.

L'un de nos volumes, sans que j'aie naturellement à en parler plus en détail, recevait de lui en 1911 son *Mémoire historique sur Louis II de Savoie, sire de Vaud, sénateur de Rome de 1310 à 1312*, et qui, né en 1275, mourut en 1349. Espérons maintenant que notre Compagnie pourra conduire à une heureuse fin une autre étude qu'il lui adressait il y a trois ans et qui concerne l'histoire de la diplomatie de la Maison de Savoie de l'an 1024 à l'année 1465 (1). N'est-il pas à souhaiter que cette publication n'ait pas trop à souffrir de la disparition de son auteur ?

Les *Miscellanea di Storia italiana*, qui paraissent par les soins de la Royale Députation d'histoire nationale de Turin, reproduisaient, en 1910, ses *Relazioni fra i Reali di Savoia ed i Reali di Portogallo. Gli Italiani in Lusitania nei secoli scorsi*. Ces cent pages qui vont de 1446 à 1849, année de la mort de Charles-Albert à Oporto, ont certes bien leur intérêt.

En 1918, *Gli ultimi anni di regno di Vittorio Amedeo III, 1789-1796*, prenaient place dans le même recueil. Les guerres et les négociations de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle occupent naturellement ce Mémoire, auquel les archives royales de Turin et les archives impériales de Vienne ont largement fourni des détails, souvent presque inconnus ou même inédits. On peut y suivre d'assez près, par parenthèse, le rôle joué alors par notre compatriote de Rumilly, le comte Perret d'Hauteville, qui, pendant sept années de cette orageuse période, dirigea, en qualité de régent, le Ministère des affaires étrangères du royaume.

Jusqu'à un certain point, chronologiquement en tout

---

(1) *Gli Albori della diplomazia savoiarda. La diplomazia della Corte di Savoia dal 1000 al 1466.*



cas, on peut dire que *Roma e Carlo Emanuele IV nei negoziati Austro-Francesi del 1798* fait suite au volume précédent. On y voit comment la Cour et le gouvernement sardes furent opposés à un échange, imaginé par les diplomates, des Etats du Roi contre ceux qui composaient la République romaine.

*Quelques diplomates savoyards et nizzards au service de la Maison de Savoie, de France, de l'Empire et du Saint-Siège.* Cette étude qui figure dans les *Studi storici in onore di Antonio Manno* fait revivre bien des noms dont nous pouvons être fiers et beaucoup d'autres qui seraient souvent difficiles à retrouver, sans mériter pourtant de rester encore dans l'ombre. — Même remarque pour *I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860* (1).

Le comte de Sonnaz a pris souvent sa part des communications faites à l'Académie Chablaisienne. A citer ainsi : *Ambassades florentines et vénitiennes à Thonon de 1429 à 1432* ; *les Galères de Savoie à la bataille de Lépante*.

La dernière publication que je mentionnerai est celle à laquelle le comte de Sonnaz s'était, depuis dix ans, consacré avec le plus de zèle, d'ardeur et de passion. Il était le principal rédacteur, l'âme du *Bollettino dell'Associazione fra Oriundi Savoiardi e Nizzardi Italiani*. Histoire, biographie, bibliographie, rapports du président, etc., tels sont les genres dans lesquels il s'est là tour à tour essayé et a réussi. L'Association, créée en 1910, le compta au nombre de ses principaux fondateurs. Placée sous le haut patronage du Roi et comptant à cette heure 154 membres, elle l'a toujours eu, depuis cette époque, comme président. En cette qualité, il a su travailler avec un vrai succès à son

---

(1) Dans le même ordre d'idées, on pourrait signaler aussi :  
— *I Savoiardi ed i Nizzardi negli scorsi secoli*, I, Roma, 1910.  
— *Savoardi e Nizzardi benemeriti dell'Italia (1790-1910)*.  
Dalla « Nuova Antologia », 1° maggio 1911. Roma.

développement et à sa prospérité, ce qui nous permet de suivre aisément dans leur existence ou leur carrière ceux de nos compatriotes et de leurs descendants fixés au delà des Monts.

Enfin, en collaboration avec le colonel Maurice Gonzaga, il a donné des *Cenni biografici* sur les généraux Hector et Joseph de Sonnaz et, avec le concours de MM. E. Ghisi, P. Mandiroli et E. Gonella, les *Bandiere, stendardi e vessilli di Casa Savoia*, ouvrage illustré qui a eu deux éditions.

Ce simple hommage rendu à un compatriote fort épris, je le répète, de tout ce qui, dans le passé, a été à l'honneur de la Maison de Savoie et des pays sur lesquels elle a régné, ne peut faire perdre le souvenir des précieuses qualités qui étaient en lui : son amabilité, sa bienveillance, son désir d'être agréable à ceux qui recouraient à son obligeance ou à sa bonne volonté. Aussi bien ne sera-t-il pas permis à l'auteur de ces lignes d'ajouter qu'il a tenu à rappeler tout particulièrement aujourd'hui la mémoire d'un confrère qui était pour lui presque un contemporain, et auquel l'attachaient les liens d'une vieille amitié et d'une véritable affection ?

### M. Albert DE MONTET

Un historien vaudois, que l'Académie de Savoie comptait au nombre de ses Membres correspondants depuis près de trente-quatre ans, lui a été enlevé le 9 janvier dernier.

Ce fut une belle figure de savant que M. Albert de Montet ; il a été profondément attaché à son pays comme au passé de ce pays ; mais il était encore un amateur éclairé de toutes les choses de l'art, un homme aimable et spirituel et un cœur généreux.

Après avoir, pendant quinze ans, servi en Autriche, dans la cavalerie, où il devint officier de uhans puis de dragons,

il se livra, dès son retour en Suisse, à l'étude de l'histoire et plus particulièrement à celle du canton de Vaud. Les deux volumes de son *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* seront longtemps consultés avec fruit. Beaucoup d'autres de ses publications concernent spécialement Vevey, Lausanne, etc., et sa compatriote, la baronne de Warens, réussit aussi, par trois fois, à attirer sa curiosité et son attention.

A Thonon, à Chambéry et à Evian, il assista à quelques-uns des Congrès des Sociétés savantes de Savoie, et ses communications y furent goûtées, une entre autres sur le meurtre du sire Jean de Compeys-Thorens, assassiné en Rouvenaz près Vevey en 1476. Son nom se rencontre, en outre, assez souvent parmi les collaborateurs de la *Bibliografia storica* de feu le baron Manno.

L'Académie ne saurait oublier qu'avant de mourir, M. de Montet lui a très généreusement donné une somme de 200 francs pour reconnaître l'intérêt et l'importance des publications qu'elle lui faisait parvenir.

D'ARCOLLIÈRES.

ERRATUM. — Dans le dernier n° de la Savoie littéraire et scientifique, page 39, lignes 14 et 15, au lieu de : « S'il est bien de ne pas se borner à cette heure..... », lire : « S'il est bien de se borner à cette heure..... »

---



## FONDATION GUY

---

# Concours de Peinture en 1919

---

## RAPPORT DU JURY

---

MESSIEURS,

Le prix de la fondation Guy était, cette année, réservé à la peinture. L'exposition des œuvres présentées au concours a été installée, par les soins de la Municipalité, dans l'une des salles du Musée de Chambéry.

Votre Jury, composé de M. E. Denarié, de MM. Cochon, Grange et d'Oncieu, président et membres de l'Académie de Savoie, à qui vous avez bien voulu nous demander de nous joindre, s'est réuni le samedi 25 octobre, à dix heures du matin, dans la salle d'exposition. MM. Cochon et Grange, tous deux absents de notre ville, n'ont pu se rendre à la convocation. M. le Maire de Chambéry a pris la peine de venir présenter au Jury les œuvres des concurrents.

Six concurrents ont fait d'importants envois ; ce sont, par ordre alphabétique :

M. BÉCHARD Ernest ;  
Mlle BERNARD Marguerite ;  
M. GIRARD-MADOUX Albert ;  
M. MAJO Paul ;  
M. MARMET Emile ;  
M. NOCCA Jean.

Tous les six sont nés ou domiciliés en Savoie ou en Haute-Savoie et remplissent ainsi les conditions tradition-

nelles d'admission. Leurs œuvres sont disposées autour de la salle, en six panneaux distincts, ce qui rend l'examen facile, sans confusion.

M. Béchard a présenté trois paysages à l'huile, tous pris aux environs immédiats du lac d'Annecy, à différentes heures de la journée. Ces paysages donnent une impression de crudité un peu violente et on peut leur préférer de plus petits tableaux, de ceux que l'artiste désigne sous le nom de « monotypes » et qui sont obtenus en mettant sous la presse une peinture à l'huile, fraîchement faite sur une plaque de zinc, que la pression imprime sur un autre support, papier ou carton. On a ainsi une épreuve renversée. C'est sans doute ce procédé qui, par l'écrasement, mélangeant une couleur avec sa proche voisine, enlève à l'épreuve définitive cette crudité que M. Béchard emploie dans sa peinture directe, et que nous signalions tout à l'heure. Un portrait de poilu à la facture sommaire comme une affiche et une petite eau-forte représentant une vue d'Annecy complètent, en tant que tableaux, cet envoi.

Mais à cela M. Béchard a joint quelques poteries qui ne manquent pas de charme. Un vase, décoré de monnaies du pape, en clair sur le fond d'un bleu verdâtre, nous semble être le plus heureux de forme et de décoration. Si ces œuvres décoratives avaient, à elles seules, composé l'envoi de M. Béchard, la question se serait posée de savoir si elles pouvaient être admises au concours.

Mlle Bernard a exposé deux études à l'huile et deux portraits au pastel. Un de ces derniers nous montre une dame en cheveux blancs dans une harmonie violette, claire pour le vêtement et sombre pour le fond, sur laquelle se détache la fraîche maturité de la figure et la chevelure blanche, peut-être un peu trop floconneuse, et manquant de fermeté dans les ombres. L'ensemble est fort agréable. L'autre pastel est un portrait en pied de jeune femme blonde, vêtue de bleu, s'enlevant sur une gamme verte évidemment voulue et recherchée. Cette opposition,

ou plutôt cette juxtaposition du vert et du bleu, est-elle heureuse ? Nous ne le croyons pas.

C'est dans une étude de femme en coiffe et dans celle d'une tête de négresse, que se révèlent les qualités maîtresses de Mlle Bernard. Ces études sont fort poussées et dénotent une science de la couleur peu commune. A peine pourrait-on faire une observation contraire à celle que nous faisons plus haut pour la chevelure blanche, et regretter un peu d'opacité dans les ombres des chairs, surtout au cou de la femme en coiffe. Quelques reflets contribueraient, sans doute, à leur luminosité et en atténueraient sûrement la lourdeur. L'ensemble de cet envoi dénote d'une manière évidente que Mlle Bernard est une véritable artiste.

De M. Girard-Madoux, onze peintures et un fusain. Ces œuvres sont présentées en deux panneaux, dont un, celui de droite, ne comporte que des vues de haute montagne. Dans le panneau de gauche, deux effets de neige, l'un à Francin et l'autre à Torméry, s'imposent par leur importance. L'effet de neige à Francin nous semble de qualité supérieure. Le premier plan est largement traité et nous donne bien l'aspect des mille et une couleurs que la neige emprunte à tout ce qui l'entoure. On peut affirmer que jamais la neige n'est blanche et c'est à l'œil subtil de l'artiste de percevoir et à son talent de nous montrer cette irisation si pleine de charme. M. Girard-Madoux y a pleinement réussi. Reprocherons-nous à ce tableau de trop forts empâtements sur les sommets lointains ? Ces épaisseurs de couleurs ne nuisent-elles pas au recul de l'arrière-plan ? Peut-être. Mais ne chicanons pas avec notre plaisir.

La Pointe Doran et le Rateau, la grande Lauzière, le Bonnet du Prêtre, ont inspiré à M. Girard-Madoux d'aimables toiles dont l'œil se réjouit. A peine pourrait-on dire que ces paysages, même celui qui s'intitule « Torméry au soleil », ne donnent pas suffisamment l'impression de la grande lumière. N'oublions pas le charmant fusain nous



montrant des pins aux environs de l'étang de Cau. En quelques traits, l'artiste nous donne la caractéristique de cette contrée.

M. Majo a apporté au concours cinq sculptures, figurines en ronde-basse, et deux petits panneaux de fleurs, en bas-relief. Le tout en terre cuite.

Dans le sujet intitulé « La lessive de la poupée », une jeune fille, les pieds dans les sabots de son grand-père, penchée sur une planche à laver dont l'extrémité plonge en un baquet, nettoie vigoureusement le linge qui lui sert de jouet. Si cette jeune fille était droite, et si on lui appliquait le vieux canon de nos ancêtres, elle aurait au moins neuf têtes. Tandis que celle qui, dans le groupe intitulé « La lecture », lit par-dessus l'épaule de sa voisine assise, n'en aurait probablement que six. Mais ne voit-on pas tous les jours, sans en être autrement choqué, de ces différences dans les êtres humains ? Nous savons bien que le Sâr Péladan voulait que tout modèle fût la beauté parfaite, en quoi il était en désaccord avec Boileau qui disait :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,  
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Serpent, monstre odieux, voilà de bien gros mots, et qui ne concordent pas avec les gentilles figurines de M. Majo.

Un troisième sujet est dénommé « Repas sur le gazon ». C'est une jeune personne qui s'apprête, en rêvant, à effeuiller la marguerite : Il m'aime, un peu, beaucoup... Et nous aussi.

M. Marmet nous présente un très important envoi ne comprenant pas moins de quinze œuvres. Le pastel est la matière qu'il affectionne particulièrement. Il nous montre des portraits, des paysages, des tableaux de genre comme la « Sortie de messe de minuit » et la « Sortie du théâtre un soir de gala », une nature morte, une composition décorative, un fusain et une gentille aquarelle de fleurs.

Le morceau capital de cette très intéressante exposition est le portrait d'un jeune sous-lieutenant du 297<sup>e</sup>, décoré de la croix de guerre avec une palme et deux étoiles, dont l'une d'or et l'autre d'argent, portant trois chevrons de blessures et un baudrier de cuir. Le souci de donner à tous ces accessoires une valeur propre a conduit l'artiste à une certaine monotonie qui n'exclut pas de grandes, très grandes, qualités de facture et de couleur. Un autre portrait, plus petit, d'un jeune lieutenant du 97<sup>e</sup>, est aussi fort séduisant.

Dans les tableaux de genre que nous avons cités, malgré l'énorme difficulté que présentaient de tels sujets, les mêmes qualités ressortent pleinement.

Le panneau décoratif est une figure de femme à la longue, épaisse et lumineuse chevelure blonde, portant dans ses bras une gerbe de toutes les fleurs du printemps et de l'été.

La nature morte est composée de fruits divers devant un chaudron de cuivre renversé. Là encore l'artiste s'est attaché à tout mettre en valeur. L'œuvre eût peut-être gagné à une concentration de l'effet, mais, telle qu'elle est, nous avons grand plaisir à la contempler.

Le sixième et dernier concurrent est M. J. Nocca. Habituellement, dans les rapports sur un prix à décerner, on réserve pour le dernier, pour la bonne bouche, le concurrent qui a réuni les suffrages du Jury. Il en sera de même encore cette fois-ci, et l'ordre alphabétique en est complice. Il n'y a pas eu la moindre hésitation, le sentiment unanime a été pour M. Nocca.

Nous avons bien aussi quelques petites critiques à formuler. Qui donc est parfait, ici-bas ? Et que dirait-on d'un rapporteur qui n'aurait que compliments et louanges et à qui il ne resterait en main qu'encensoirs brisés sur le nez des gens ? Soyons donc laudatif, mais essayons de ne jamais parler contre notre pensée.

M. Nocca ne nous apporte que des aquarelles. C'est là qu'il est maître. Il s'y cantonne et il fait bien.



Œuvres diverses : sept vues d'intérieurs, trois paysages, deux études de têtes, deux petits tableautins représentant l'un « Le baiser rendu », l'autre le portrait de Joseph de Maistre de Benoît Molin, un chat qui dort et que nous tâcherons de ne pas éveiller, tel est, peut-on dire, le catalogue des œuvres exposées par M. Nocca.

Disons tout de suite que ce sont les intérieurs qui pri-  
ment tout dans cette exposition. Expédions le reste.

Trois paysages, avons-nous dit. L'un nous retient plus que les autres. Nous aimons ce ciel tourmenté où courent sur l'azur de grands nuages, et sur lequel se détache la rousseur automnale des peupliers courbés par le vent. Nous aimons aussi cette église et son presbytère dans un crépuscule bleuissant la montagne déjà dans l'ombre, pendant que le sommet plus élevé conserve encore un peu de la lumière qui s'éteint. Mais les ombres des toits et des maisons ne sont-ils pas un peu accentués, un peu trop définis, à l'heure où tout va bientôt s'effacer dans la nuit ? Du troisième paysage, des barques sur le lac, nous ne dirons rien.

Une tête de femme blonde autour de laquelle jouent des bleus d'une délicatesse extrême, une autre tête, celle d'un aveugle clamant sa détresse et qui nous fait penser à Samson ou à Œdipe, montrent de louables efforts. Mais l'artiste, tout au dramatique de l'une et hypnotisé par le charme de l'autre, a un peu oublié que toute tête comporte un squelette.

Les petits tableautins sont d'une grande habileté et le chat dort sur sa page blanche. Chut ! . . .

Arrivons aux intérieurs. C'est ici qu'il faut nous servir de l'encensoir, que nous prenons d'ailleurs l'engagement de ne pas détériorer. M. Nocca est ici tout à fait à son affaire. C'est là qu'il vibre et qu'il donne libre cours à son talent. Certes, il choisit bien ses modèles et il est d'accord en cela avec le principe du Sâr Péladan : les salons qu'il peint sont, d'eux-mêmes, riches et fort galamment meublés,



mais il y ajoute la somptuosité de sa couleur. Avec lui, les meubles anciens, les lourdes tentures, les tapis épais, les glaces et les tableaux accrochés dans ces salles revêtent une harmonie, un velouté qu'un autre œil ne découvrirait peut-être pas. Le peintre devient un poète et son poème est magnifiquement écrit par les touches généreuses de son pinceau. Généralement, dans ces petits tableaux, la source de lumière est invisible, mais on la devine, on la sent, là, tout près. D'elle la clarté s'irradie, enveloppant les objets et emplissant l'atmosphère de la salle qui, pourtant, restent dans la pénombre. Quelquefois, et c'est ici que prendra place une petite critique, un tapis jaune, un cuivre éclatera dans une ambiance presque nocturne, sans que nous puissions nous rendre compte d'où jaillit le rayon générateur de cet éclat. Les objets ont l'air d'être lumineux par eux-mêmes. Il fallait bien, n'est-ce pas, avoir un petit « Mais » à formuler. Maintenant que c'est fait, soyons tout à la joie de nos yeux et proposons à l'Académie de Savoie de décerner le prix de 400 francs de la fondation Guy à M. Jean Nocca, de Chambéry.

Et nous terminerons en regrettant la modicité du prix, qu'il est vraiment impossible de couper en plusieurs morceaux, pendant que tant de talents mériteraient d'être récompensés.

*Pour le Jury :*

Le Rapporteur, A. BERTIN.

---

# 1848 EN SAVOIE

---

## LETTRES ET RAPPORTS

envoyés aux Ministres de Turin

par le Gouverneur de Savoie

---

L'année 1848 fut pour la Savoie, comme pour la France et comme pour l'Italie, - une année agitée et critique. Il semble que tout branlât dans l'Etat et dans la Société. L'introduction d'un nouveau Statut constitutionnel et les débuts du régime parlementaire auraient pourtant pu suffire à remplir cette année, mais bien d'autres événements s'y précipitèrent. C'était en Italie la guerre austro-sarde, où les Savoyards marchèrent avec Charles-Albert, et qui se termina par un désastre après quelques mois et quelques succès. C'était en Suisse une agitation entretenue par les révolutionnaires italiens, qu'on s'attendait à voir envahir la Savoie pour y proclamer la République. C'était en France la chute de Louis-Philippe, et des expériences sociales hâtives et désordonnées dont la journée des Voraces apporta le contre-coup à Chambéry. Les documents nouveaux qu'on va trouver ici sur cette année mémorable sont des documents officiels ; à peine est-il besoin de le faire observer et de rappeler que, si des textes de ce genre ne doivent pas suffire à l'historien, ils ont pourtant leur utilité. Ceux-ci sont publiés d'après les minutes inédites conservées aux Archives de la Savoie. Le gouverneur de Savoie en 1848 fut, jusqu'au 12 avril, le général Olivieri, que le général de Maugny remplaça.

11 janvier.

La fête annoncée dans le programme qui accompagnait ma lettre du 31 décembre (1) a eu lieu hier, jour indiqué, en cette ville. Le cortège, composé de 600 personnes environ, ayant en tête MM. les Syndics et membres du conseil précédés de la musique et de plusieurs pelotons de la compagnie des pompiers, s'est d'abord rendu, le matin, à 10 heures, en bon ordre, à la cathédrale pour entendre une messe ; l'office achevé, le cortège est sorti de l'église et est retourné à l'hôtel de ville accompagner les Syndics et conseillers dans le même ordre.

Ensuite et à 3 heures de l'après-midi, les souscripteurs du banquet se sont de nouveau réunis au devant de l'hôtel de ville et sont partis de là précédés, comme dessus, de la musique des pompiers, pour aller au théâtre, dans l'enceinte duquel on avait dressé de nombreuses tables et 660 couverts. Chaque convive a pris la place qui lui était assignée par le sort, puis le repas a commencé et a duré environ une heure. Après cela, on a porté des toasts au Roi, à Pie IX et à Léopold II. Il a été ensuite prononcé quatre discours analogues aux circonstances et qui ont été écoutés avec attention et silence. Ces discours ont été débités par MM. Michel Saint-Martin (2), Monod sénateur (3), Demartenay avocat et Avet conservateur des hypothèques. Ils seront probablement insérés aujourd'hui dans le *Courrier des Alpes*. Le repas fini, le cortège est sorti du théâtre pour retourner accompagner à l'hôtel de ville MM. les Syndics et conseillers, toujours précédés par la musique et les pompiers en bon ordre, et avec des cris répétés de *vive le roi* et *vive Pie IX*. Le soir, toute la ville a été illuminée et parcourue jusqu'à une heure très avancée

---

(1) Il s'agissait de célébrer les innovations constitutionnelles que le roi Charles-Albert venait d'annoncer.

(2) Vice-président de la Société d'histoire naturelle de Savoie.

(3) Sénateur au Sénat de Savoie.



par une foule de monde et par des groupes de jeunes gens qui chantaient les hymnes au roi et les hymnes au pape. Il n'est arrivé aucun accident et tout s'est passé dans un ordre parfait, qui fait honneur aux commissaires qui ont dirigé cette fête. Aujourd'hui, tout Chambéry est rentré dans son état de tranquillité ordinaire. J'ai appris, et j'annonce avec plaisir à votre Excellence qu'à Albertville et à Faverges tout s'est également passé avec calme et sans désordres. Je suis heureux de porter à votre connaissance ce résultat, etc.

15 janvier.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, il y a eu ces jours passés dans quelques villes de ce Duché, et notamment à Chambéry, des démonstrations et manifestations politiques à l'occasion du rétablissement de la santé de S. M. et des réformes qu'elle a introduites dans ses Etats. Quoique ces démonstrations et manifestations aient partout eu lieu avec un ordre parfait et la plus grande harmonie, cependant j'ai remarqué que cela commençait à entretenir les esprits dans une espèce d'agitation et que nombre d'autres localités de la Savoie voulaient, à l'imitation de Chambéry, avoir aussi leurs fêtes, ce qui pouvait les prolonger indéfiniment et faire naître quelque inconvénient qu'il importe toujours de prévenir, surtout dans les petits endroits où la force armée est insuffisante pour maîtriser ce qu'ont parfois de trop expansif certaines démonstrations. J'ai en conséquence jugé à propos, Monsieur le Comte, de faire publier aujourd'hui une proclamation aux habitants de la Savoie où, tout en louant leur bonne conduite, je les engage à rentrer dans le calme. Je crois devoir vous adresser ci-joint deux exemplaires de cette proclamation ; j'ai en même temps écrit à MM. les Intendants pour leur prescrire d'user de leur influence afin d'arrêter, mais avec ménagement, la continuation de ces fêtes. J'aime à croire que mes prescriptions et mes exhortations à cet égard ne seront pas sans résultat. Agréez, etc.

22 janvier.

Faisant suite à ma lettre confidentielle du 17 du courant et pour me conformer au prescrit de la vôtre, je vous prévins que, d'après les informations que j'ai fait recueillir sur plusieurs points, il me résulte qu'on n'a rien pu découvrir dans les cantons suisses qui nous avoisinent qui soit de nature à faire croire à la réalité des menées révolutionnaires qu'on a supposé y exister (1). Les esprits y sont au contraire dans un état d'abattement par suite de la situation politique où se trouve actuellement ce pays-là (2) et par suite aussi de la pénurie et de la détresse qui s'y font sentir. On s'accorde à dire que, pour le moment, il n'y a chez les habitants de ces cantons pas le moindre élément de propagande révolutionnaire, du moins vis-à-vis notre royaume. Il résulte aussi qu'à l'intérieur de cette division et notamment dans les provinces du nord qui touchent à la Suisse, les esprits sont tous dans un état parfait de tranquillité; pas le moindre symptôme de sédition et pas la moindre marque d'intelligence avec l'étranger pour des projets quelconques de bouleversement.

On avait fait courir le bruit que, dans les départements français qui nous avoisinent, il était arrivé des renforts de troupes et qu'il était question d'un camp de 15.000 hommes près Grenoble. Je suis allé également aux informations et j'ai appris que tous ces bruits étaient jusqu'à présent sans fondement. Je sais qu'il y a dans tous les départements du midi et de l'est de la France, et surtout dans l'armée française, beaucoup de sympathie pour l'Italie. L'on attend de l'Afrique quelques régiments d'infanterie et de cavalerie qui doivent débarquer à Toulon et à Marseille.

---

(1) Mazzini et les autres réfugiés italiens, très nombreux en Suisse, y préparaient des mouvements insurrectionnels contre les divers Etats italiens; on leur prêtait même l'intention de commencer par révolutionner les Etats sardes, et la Savoie d'abord.

(2) La guerre civile entre cantons suisses finissait à peine.

On parle, mais vaguement, de la probabilité d'un camp près de cette première ville. En Suisse, il est rentré à Genève un bataillon venant du Valais qui a été aussitôt licencié et l'on n'a remarqué de ce côté-là aucun autre mouvement de troupes. Voilà, Excellence, ce que j'ai pu apprendre sur l'état politique des contrées étrangères qui confinent la Savoie ; si plus tard j'apprenais d'autres choses de nature à mériter votre attention, je ne manquerais pas de vous en instruire de suite.

1<sup>er</sup> février.

Faisant suite à mon rapport du 29 janvier, je dois vous informer que, d'après de nouvelles notions qui me parviennent à l'instant, il n'existe, soit à Genève, soit dans le canton de Vaud, rien qui puisse faire croire à des menées révolutionnaires contre notre pays. Seulement l'on dit, mais vaguement, que le réfugié Mazzini, qui est à Berne, d'accord avec Philippe de Boni, qui est à Lucerne, et d'autres transfuges italiens, travaillent auprès de la diète pour obtenir l'autorisation d'organiser en Suisse des troupes avec lesquelles ils iraient d'abord dans le canton du Tessin, pour de là appuyer les mouvements insurrectionnels de la Lombardie (1). Je vous donne cette nouvelle comme des on-dit qui circulent à Genève et sans pouvoir vous en garantir la véracité.

9 février.

Les esprits en cette ville, préparés depuis déjà deux jours à la nouvelle de l'octroi d'une Constitution, s'étaient mis en mesure de fêter extraordinairement cette nouvelle, lorsque, vers les 8 heures environ du soir, le courrier de Turin arriva. Le conducteur et les voyageurs étaient munis d'un imprimé portant l'annonce d'un gouvernement représentatif dans le royaume (2). Cet imprimé fut par eux dis-

---

(1) Qui avaient commencé à Milan le mois précédent.

(2) Cette proclamation royale, qui annonçait l'institution de Chambres représentatives, était datée du 8 février.



tribué. Aussitôt une grande partie de la population s'est formée en rassemblement pour s'exprimer par des acclamations de joie ; elle est venue en masse au Château pour manifester ses sentiments de reconnaissance aux cris mille fois répétés de *Vive le roi ! Vive la Constitution ! Vive le gouverneur !* N'ayant rien reçu d'officiel à cet égard, j'ai dû m'abstenir de tout acte d'adhésion et, tout en remerciant la députation qui m'adressa la parole au nom de la population, je l'ai vivement engagée à se servir de son influence pour qu'il ne survînt aucun accident de nature à compromettre l'ordre, et en effet la soirée s'est passée sans désordre. Je prie Votre Excellence de vouloir bien me donner au plus tôt ses directions afin de me sortir de l'état d'indécision où je me trouve.

10 février.

D'après de nouvelles informations qui me parviennent aujourd'hui, mais que je crois partir de la même source que celle où le ministre des Affaires étrangères a puisé les siennes, il résulterait que nombre d'émissaires de la propagande révolutionnaire venant de Lausanne et de Genève auraient traversé le lac Léman pour répandre en Chablais et dans la Savoie des imprimés séditieux pour pousser les populations à la révolte, et qu'au printemps prochain il devrait y avoir un mouvement insurrectionnel dans ce duché, mouvement qui serait appuyé par les radicaux suisses ; mais ces informations sont bien vagues et n'ont jusqu'à présent rien qui mérite croyance. Les provinces de cette division continuent à être tranquilles et l'octroi de la nouvelle Constitution fait espérer que ce pays ne sera l'objet d'aucune tentative.

11 février.

En continuation à mon rapport d'avant-hier soir, et en suite du contenu de votre lettre du 8 de ce mois que j'ai reçue par estafette hier à une heure et demie de relevée, je me suis empressé de faire publier et afficher en cette ville la proclamation de S. M. portant l'annonce d'un gouverne-

ment représentatif. Quoique les habitants de Chambéry fussent déjà informés dès la veille de ce grand événement, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, néanmoins, et aussitôt après la publication officielle de cette proclamation en langue française, des transports de joie et des acclamations générales l'ont accueillie. Ça été un mouvement général d'allégresse, et de toutes parts on n'entendait que des cris de *Vive le roi*. Aussitôt on s'est mis en voie de faire une adresse de remerciements et de reconnaissance à S. M. Cette adresse a été bientôt couverte de près de cinq mille signatures ; puis on l'a envoyée à Turin par estafette. J'aurais désiré, Excellence, et j'avais manifesté l'intention qu'on fit intervenir dans la dite adresse l'administration de la ville, afin de lui faire donner toujours plus de valeur, mais malheureusement je n'ai pu y parvenir. Il existe entre cette administration et une grande partie de la population des éléments de mésintelligence qui ont créé un état de scission qu'il serait désirable de voir finir. Le conseil de ville, dans cette situation, s'est déterminé à en faire une de son côté qu'il envoie à la capitale par une députation. Le soir, toute la ville a été illuminée d'une manière grandiose ; il y avait dans les rues une foule considérable et telle qu'on n'avait jamais vue à Chambéry. A huit heures environ, une députation de notables de la ville est venue au Château me prier de vouloir bien venir jouir du spectacle de l'illumination et de lui permettre de m'accompagner. Je n'ai pas cru devoir refuser de me rendre à cette prière, attendu les circonstances et le caractère des personnes qui me la faisaient. J'ai donc parcouru, avec ces Messieurs et aussi des officiers de mon état-major, les rues et places principales, que j'ai trouvées étincelantes de lumières, et mon passage a partout été signalé par des acclamations et des cris mille fois répétés de : *Vive le Roi ! Vive le Gouverneur !* Le 10 février a été pour Chambéry un jour de fête et de réjouissances qui fera époque ; on s'en souviendra longtemps et je suis heureux de pouvoir vous

annoncer que tout s'est passé sans accident ni collision, et aujourd'hui tout est rentré dans le calme. Je me suis hâté d'envoyer dans les provinces la proclamation, et j'ai lieu de croire qu'elle y sera publiée et affichée aujourd'hui et demain. Je suis persuadé d'avance qu'elle y produira le même effet qu'ici. Toutefois je me réserve de vous en faire connaître le résultat.

18 février.

La conduite que tient en ce moment l'opposition à la Chambre des députés de France trouve dans les départements qui nous avoisinent des approbateurs ; elle échauffe les esprits déjà agités par les événements de l'Italie, et la malveillance, excitée par les meneurs du parti démocrate, se plaît à répandre chaque jour des bruits alarmants ; par exemple, hier et avant-hier, on disait à Lyon, à Grenoble et au Pont-de-Beauvoisin que le ministère Guizot avait été renversé et que la Chambre des députés était dissoute, qu'il y avait des troubles à Paris et que l'horizon politique de la France était en feu. Tous ces bruits, quoique dénués de fondement, sont arrivés jusqu'à Chambéry et y ont occasionné une certaine impression. Ils ont donné de l'inquiétude un moment aux amis de l'ordre et de la paix ; mais aujourd'hui qu'on sait la vérité, les esprits sont revenus au calme ; cependant, on craint, pour le cas où les députés persisteraient à faire les banquets (1), qu'une collision sanglante ne survienne, parce que les lettres de Paris annoncent que le gouvernement français est fermement résolu à sévir. On continue à dire que les troupes nouvellement arrivées d'Afrique resteront dans les départements du Midi pour être prêtes à être embarquées.

---

(1) On sait que cette campagne dite des banquets, dirigée en faveur de la réforme électorale contre le ministère Guizot, allait provoquer une agitation politique qui devait brusquement aboutir à la chute du roi Louis-Philippe.



27 février.

Depuis ma lettre d'hier que je vous ai envoyée par la correspondance des carabiniers royaux, je n'ai pas reçu le moindre rapport officiel, soit du consul de S. M. à Lyon, soit d'autres, sur les événements graves dont la France est aujourd'hui le théâtre. Seulement j'ai appris par voie indirecte et par des lettres particulières que le gouvernement provisoire était composé et qu'à la tête il y avait M. Dupont de l'Eure, M. de Lamartine, M. Ledru-Rollin, M. Arago, M. Crémieux, etc., etc.

A Lyon, il y a eu un moment de fermentation extraordinaire à la suite de la proclamation de la République, et les ouvriers, exaltés, se défiant des autorités actuelles, se sont emparés du fort de Montessuy (1) et ont ensuite nommé un maire et un préfet. Après cela, ils ont arboré à l'hôtel-de-ville un drapeau rouge, mais on dit qu'il est arrivé de Paris l'ordre de faire replacer le drapeau tricolore, et aux troupes celui d'obéir aux autorités existantes comme auparavant.

En Savoie, la proclamation de la République a jeté la stupeur et la consternation chez tous les gens de bien et le pays est tout à fait tranquille. Nulle part de provocations, et si les étrangers ne viennent pas y porter des germes de sédition, j'espère que tout s'y passera sans trouble.

Cependant, et attendu l'état actuel des choses, l'administration de Chambéry s'est réunie hier en séance extraordinaire pour délibérer sur l'urgence, dans les circonstances actuelles, de former un rôle de 300 hommes bien connus et estimés pour concourir au maintien de l'ordre. Elle a décidé à la majorité de me soumettre cette proposition, et je viens vous prier de vouloir bien provoquer auprès de S. M. l'autorisation que le Conseil réclame et de la prier en même temps de lui faire fournir par les arsenaux 300 fusils. J'écris en même temps dans ce sens au ministère de la Guerre.

---

(1) Voisin du quartier de la Croix-Rousse.

Ces 300 hommes formeront un complément de la garde urbaine qui a déjà été autorisée en 1821, et il ne s'agit pour le moment que d'un travail de bureau.

28 février.

Nous sommes ici sans nouvelles de Paris et toute la population est toujours en attente et dans un état d'anxiété que je ne saurais vous décrire ; cependant, la tranquillité continue à régner partout. Tous les honnêtes gens se montrent disposés, et en grand nombre, pour appuyer de leur concours l'action du gouvernement afin de maintenir l'ordre. Les nouvelles de Lyon et du reste de la France n'apportent rien d'extraordinaire ; il y a dans cette dernière ville beaucoup d'agitation et la troupe vit en paix avec les républicains. On fait en cette ville beaucoup de versions et entre autres celles que vous trouverez dans le numéro extraordinaire du *Courrier des Alpes* que je vous envoie ci-inclus et qui méritent confirmation (1). On vient de m'assurer, au moment où je termine la présente, qu'un Genevois qui venait de Paris et qui était à Rumilly il y a dix jours, a annoncé alors les événements graves qui viennent de se passer en France, et que le fameux Mazzini aurait dit qu'un mouvement républicain était aussi préparé de longues mains en Piémont et dans toute l'Italie et que ce mouvement éclaterait incessamment. Quoique je n'aie aucune donnée certaine pour corroborer cette assertion, j'ai cependant cru devoir vous en prévenir, attendu qu'elle émane d'une personne qui mérite confiance.

3 mars.

Je continue à recevoir des nouvelles favorables sur la tranquillité de cette division, où tous les esprits sont maintenant tendus vers la France, attendant avec une grande anxiété les suites des graves événements qui viennent d'y

---

(1) Ce numéro, du 28 février, relatait les événements de Paris et la proclamation de la République à Lyon, où le drapeau rouge flottait à l'Hôtel de-Ville.

avoir lieu. La situation de Lyon est loin d'être rassurante (1) : des bandes d'ouvriers, parmi lesquels il y a, dit-on, nombre de repris de justice, parcourent les campagnes environnantes de ladite ville, pénètrent dans les fabriques et ateliers, brisent les mécaniques, rançonnent les prêtres et les riches, et menacent de mort tout ce qui s'oppose à leurs desseins. Si cet état de choses ne cesse pas bientôt, il est à craindre d'ultérieurs et graves événements. Je vous transmets ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue ce matin de M. le consul de Sa Majesté à Lyon, qui donne quelques détails sur ce qui se passe en ce moment en cette ville. Vous verrez, Excellence, qu'il s'agit d'y organiser, comme à Paris, quelques bataillons de garde nationale mobile, pour les envoyer ensuite sur les frontières. Ces bataillons seront composés en grande partie des ouvriers qui ont pris part à l'insurrection, et cela parce qu'on veut se débarrasser d'eux. Je ne sais pas et j'aime plutôt à croire (*sic*) que le nouveau gouvernement français évitera de jeter sur notre frontière ces garnements ; s'il en était autrement, ma position deviendrait difficile ; avec le peu de troupes que je possède, la présence de ces bataillons indisciplinés à nos portes ne pourrait qu'exciter les esprits et amener quelque collision. Aussi toujours plus (*sic*) l'urgence de former la Garde nationale partout et d'augmenter la force numérique des compagnies de pompiers.

5 mars.

Rien de nouveau en Savoie, toujours la même tranquillité. Un journal qui s'imprime à Lyon contient un article

---

(1) C'était, pour recourir au vocabulaire actuel, la dictature du prolétariat ; des groupes d'ouvriers ou prétendus tels, qui ne s'appelaient pas encore des soviets, mais qui s'appelaient « les Voraces », « les Vautours des Chantiers », « les Ventres-Creux », tenaient quelques-uns des forts de la ville, avaient des canons et des munitions.



duquel il résulterait qu'un grand nombre de Savoisiens établis à Paris auraient adressé au gouvernement provisoire de France une pétition pour demander la réunion de la Savoie à la France. Cette nouvelle a besoin de confirmations. Au reste, elle serait vraie, je crois pouvoir vous assurer que l'opinion des révolutionnaires est loin d'être en harmonie avec celle de la grande majorité de la population de ce duché. A Lyon, afin d'utiliser les bras sans travail et de diminuer le nombre des ouvriers qui sont sur le pavé, les fabricants se sont réunis à l'hôtel-de-ville et ont résolu de donner de fortes commandes aux chefs d'ateliers. Déjà beaucoup d'ouvriers reprennent leurs occupations. Par contre, tous les artisans se lèvent par centaines, par milliers, pour demander une augmentation de salaire et quelque diminution dans les heures de travail. Leurs bourgeois, par prudence, transigent. Les enrôlements pour la garde mobile nationale continuent ; on en a déjà caserné provisoirement une partie dans une caserne d'où l'on a délogé la troupe. Les communistes, qui sont toujours en possession des murs et des forts entre la Croix-Rousse et Lyon, persistent dans leur résolution de vouloir démolir cette ligne fortifiée qui sépare les deux villes. L'éloquence et l'autorité de M. Arago, commissaire extraordinaire du Gouvernement, n'ont pu les persuader, et force sera peut-être de céder à leurs exigences.

J'ai appris ce matin avec surprise que les Jésuites étaient renvoyés du royaume et que cette mesure allait être immédiatement mise à exécution<sup>(1)</sup>. C'est M. l'avocat fiscal général qui en a été chargé ; je pense qu'elle s'effectuera sans collision ; au reste, des dispositions de précaution seront prises pour prévenir tout désordre. M. Coppier, réformateur des études, a la mission de procéder à l'inventaire des effets de l'établissement de cette ville ; et de pourvoir au

---

(1) Les Jésuites furent en effet expulsés le jour même, sans délai, leurs élèves renvoyés et leur maison fermée.

remplacement des professeurs actuels par d'autres professeurs religieux ou laïques.

10 mars.

En Savoie, toujours la même tranquillité. A Lyon il se forme partout des clubs et l'administration de la ville s'empresse de leur fournir des locaux. Les ouvriers de la Croix-Rousse sont descendus en masse par devant l'hôtel de ville pour demander du travail. Le maire leur a répondu qu'on allait faire reprendre les travaux de chemins de fer et qu'alors on leur en donnerait. Ici, quoique tout soit tranquille jusqu'à présent, je ne dois pas cependant vous cacher qu'une partie de la population, dont les exigences se sont accrues par suite des événements de la France, n'a pas vu avec satisfaction la Constitution. Ce statut royal, tel qu'il est, l'a indisposé et il règne en ville de sourdes rumeurs. On demande en même temps à grands cris des armes pour armer la garde nationale. Chambéry réclame 800 fusils et il en faudrait à Annecy au moins 400 ; si je n'en reçois que 500, comment pourrai-je contenter ces deux villes et les autres localités qui m'en demandent aussi ? La promulgation de la République en France a bien changé la tendance des esprits en Savoie, c'est-à-dire d'une certaine portion de la population, car la majorité est toujours bonne. Toujours les mêmes craintes à l'égard des Dames du Sacré-Cœur (1). Ayez la bonté de me rassurer à cet égard.

13 mars.

La ville de Chambéry, qui avait été jusqu'à présent si paisible et si exemplaire par son attitude, a été hier soir le théâtre de quelques désordres qui ont affligé et profondément affligé tout ce qu'il y a d'honnête en ville. Une poignée de 25 à 50 individus, la plupart ouvriers du faubourg Maché, en état d'ivresse, sont arrivés sur la place Saint-

---

(1) On pensait que le Gouvernement allait les expulser comme les Jésuites.



Léger et ont proféré des clameurs séditieuses qui se sont prolongées jusqu'à une heure avancée de la nuit. Cependant les patrouilles de la troupe étant survenues et les fonctionnaires chargés de la police étant intervenus, on est parvenu à dissiper les perturbateurs. Trois d'iceux ont été arrêtés, dont un blessé légèrement d'un coup de baïonnette. Je les ai fait mettre en liberté aujourd'hui après leur avoir fait une bonne réprimande. Cette manifestation n'est que l'ouvrage de 15 à 20 garnements frappés depuis longtemps de réprobation par l'opinion publique ; et ce qu'il y a de rassurant, c'est que la grande majorité des habitants de Chambéry a désapprouvé hautement leur conduite. Je me suis concerté avec l'administration de la ville pour arrêter ensemble des mesures de sûreté et de précaution afin de prévenir le retour de semblables désordres. J'espère atteindre ce but.

Aujourd'hui, je reçois de la frontière l'avis que la Commission provisoire de Lyon vient de décider le renvoi dans leur patrie de tous les ouvriers étrangers (1). En conséquence, j'ai donné des ordres pour faire diriger sur leurs communes respectives tous ceux sujets de S. M. qui se présenteront. Mais, malheureusement, je prévois que la présence de ces ouvriers en Savoie va accroître encore les éléments d'agitation que les graves événements de la France ont produits partout.

17 mars.

Définitivement à Lyon les ouvriers ont évacué les forts de Montessuy et des Bernardines, qui ont été immédiatement occupés par les troupes. La ville du reste est assez tranquille. M. le Sous-Intendant de police de Saint-Julien m'écrit, en date du 15, une lettre de laquelle il résulterait

---

(1) L'équipée des Voraces à Chambéry sera une conséquence de cette mesure, prise sous la pression des ouvriers de Lyon, et qui atteignait de nombreux émigrants Savoyards établis dans cette ville.



qu'à Genève et à Carouge on organiserait en secret une colonne d'ouvriers de 8 à 900, tant français que suisses et allemands, pour venir faire une pointe à Saint-Julien afin d'y proclamer la République et de là la propager, s'il est possible, dans toute la Savoie. J'ai peine à croire à un pareil projet, parce que, si cela était, je pense que le Gouvernement de Genève s'y opposerait et M. le Consul m'en aurait informé ; néanmoins, par prudence, j'ai fait renforcer le détachement de ladite frontière de 50 hommes, avec recommandation à tous les employés civils et militaires de se tenir sur leurs gardes. Si, plus tard, j'apprenais d'ultérieurs renseignements à cet égard, je ne manquerais pas de vous en aviser.

Le bruit court depuis ce matin en cette ville qu'il serait question de supprimer toutes les corporations religieuses sans exception. Cette nouvelle a causé une consternation générale ; la population de Chambéry et de toute la Savoie a des sympathies tellement prononcées pour certaines de ces corporations que, si l'on mettait à exécution une pareille mesure dans ce duché, elle y trouverait inévitablement une vive résistance et peut-être s'ensuivrait-il des désordres. J'ai pensé bien faire de vous prévenir de cet état de choses. Si la circonstance de la menace des ouvriers de Genève vient à être connue du public et qu'on apprenne en même temps le refus du Gouvernement de fournir des armes aux milices, cela va faire un mauvais effet. Sur la frontière de France, les populations sont inquiètes d'être sans force armée contre les tentatives d'agression.

22 mars.

J'ai reçu votre circulaire m'annonçant le renvoi de France des ouvriers étrangers et me traçant les mesures à prendre à cette occasion. J'avais déjà donné, d'après les rapports qui m'étaient parvenus à cet égard d'autre part, des dispositions en parfaite harmonie avec les vôtres ; néanmoins et pour toujours mieux en assurer l'exécution,

je vais les renouveler. M. le Consul de S. M. à Lyon m'informe du départ de ladite ville de plusieurs de nos contingents, tambour battant en tête, qui viennent rejoindre leur drapeau, et me dit qu'ils sont animés du meilleur esprit (1). Il m'informe aussi qu'un nombre considérable d'ouvriers et journaliers, qui quittent la France faute de travail, sont en marche pour rentrer en Savoie et en Piémont. Ces ouvriers et journaliers seront dirigés sur leurs communes respectives, mais si, parmi eux, il y en avait qui fussent dépourvus de moyens d'existence chez eux, ne pourrait-on pas les déterminer à s'enrôler dans les bataillons de volontaires qu'on va organiser à Chivasso, Novi, etc. ? et en cas affirmatif quelles seraient les formalités et dispositions à prendre pour les diriger sur les lieux où vont se trouver les bataillons ?

28 mars.

J'ai reçu avec le plus grand plaisir la circulaire par laquelle V. E. a eu la bonté de m'annoncer l'heureuse et magnanime résolution de S. M. de voler avec son armée au secours des Milanais et de combattre pour la cause sacrée de l'indépendance italienne (2). Je partage entièrement et avec toute la chaleur d'un cœur italien la joie et l'enthousiasme que cette résolution a fait naître en Piémont. Je me suis empressé de faire traduire en français la proclamation à ce relative et de la faire imprimer et publier dans toutes les communes de cette division. Sa publication à Chambéry et dans les environs a produit un sentiment général de satisfaction et je suis convaincu qu'il en aura été de même dans toutes les provinces.

---

(1) C'étaient des Savoyards ou autres sujets sardes astreints au service militaire et qui venaient d'être rappelés en vue de la guerre à l'Autriche, que Charles-Albert allait déclarer le lendemain 23 mars pour l'indépendance et l'unité de l'Italie du nord.

(2) Charles-Albert avait quitté Turin le 26 pour se rendre à l'armée et ouvrir les hostilités contre l'Autriche.

29 mars.

Conformément à vos prescriptions, je me suis empressé de donner les ordres nécessaires pour le départ immédiat du 15<sup>e</sup> régiment, et ce départ a eu lieu aujourd'hui même, de manière que me voilà sans troupe en Savoie. Cet éloignement de la garnison et de toute force armée nombreuse a causé ici une impression douloureuse et profonde, attendu les circonstances, et ce qui est venu accroître l'état d'inquiétude de la population, c'est que, quelques instants après le départ du 15<sup>e</sup> régiment, un conducteur de diligence a apporté ici un exemplaire d'un imprimé qui a été affiché avant-hier à Lyon, annonçant une réunion de Savoisiens aux Brotteaux pour le 28, dans le but de délibérer sur le jour de leur départ pour leur patrie, et on leur attribue l'intention de venir révolutionner ce pays. Si ces ouvriers, que l'on dit assez nombreux (4.000), venaient à réaliser leur projet, je ne sais vraiment comment et avec quoi on pourra leur résister. Les milices communales ne sont point encore organisées et il n'y a pour le moment que Chambéry qui soit pourvu de 500 fusils, les autres localités en sont totalement dépourvues. Cependant je n'ai cessé de réclamer l'envoi d'armes à cet effet, parce que je prévoyais en quelque façon ce qui arrive aujourd'hui. Je ne dois pas vous dissimuler qu'ici il règne une consternation générale causée par l'absence des troupes et par les manifestations des malintentionnés. Je sou mets à votre appréciation ma position présente et celle des habitants de ce duché, et j'attends des ordres.

29 mars.

Une heure après le départ du rapport que je vous ai adressé aujourd'hui par estafette concernant les ouvriers savoisiens qui sont à Lyon, j'ai reçu de M. le Consul une lettre qui confirme le projet coupable et insensé de ces ouvriers de venir en Savoie pour y proclamer la République et jeter le désordre. Je vous transmets ci-joint copie de cette lettre afin que vous en preniez connaissance ;



vous verrez par son contenu que M. le Consul n'estime le nombre de ces individus qu'à 400 ; mais il croit qu'ils seront rejoints en route par des adhérents nationaux et français et qu'on leur fournira des armes à l'arrivée à la frontière. J'ai peine à croire ce que dit M. le Consul, que le Gouvernement favoriserait cette agression ; néanmoins, à défaut de donnée contraire, il est prudent de se tenir sur le qui-vive et en état de défiance. Ces ouvriers s'étaient déjà rassemblés d'autres fois dans le même but et avaient toujours ajourné leur projet ; ils ont attendu l'évacuation de la Savoie par les troupes pour se décider, et je ne serais point étonné que leur résolution ait été déterminée par des lettres parties de Chambéry.

30 mars.

En continuation aux rapports que j'ai été dans le cas d'adresser hier à M. le Président du Conseil des Ministres, touchant le projet qu'auraient formé à Lyon quelques centaines d'ouvriers savoisiens de venir bouleverser ce Duché, je vous dirai que les lettres que j'ai reçues de la frontière confirment malheureusement ce projet et annoncent que lesdits ouvriers seraient partis aujourd'hui même de Lyon et que probablement ils seront demain ici. Je ne sais pas encore au juste leur nombre. Suivant le dire des uns ils seraient environ 400 et suivant le dire des autres ils seraient 15 à 1.600. Les voyageurs arrivés de France confirment aussi le fait et s'accordent à dire que ces ouvriers n'ont point l'intention de faire du mal, mais seulement de proclamer la République et par conséquent de renverser le gouvernement actuel. Totalelement dépourvu de troupes depuis hier et n'ayant à opposer à ces agresseurs que la compagnie de pompiers et la milice communale à peine organisée, je n'ose vous assurer que nous puissions faire avec cette force armée une résistance efficace. Ce n'est pas que je doute de son dévouement, car au contraire je la crois animée des meilleurs sentiments, mais ce n'est pas de la troupe de ligne, des soldats habitués à la disci-

pline et à cette obéissance passive qui fait qu'on en dispose à volonté. V. E. concevra facilement une telle position et les conséquences qui peuvent en résulter.

Si ces ouvriers, que l'on dit être dirigés par des meneurs d'un caractère fort suspect, parviennent à renverser le Gouvernement et à lui substituer la République, cela va jeter dans ce pays un état d'agitation dont les suites ne peuvent être que déplorables et cela aussi créera une diversion au préjudice des actions gouvernementales. Pour moi, je ferai tant que je pourrai bonne contenance en attendant qu'il plaise au Gouvernement de me donner des ordres.

3 avril (1).

Je viens d'apprendre que les ouvriers partis de Lyon, au nombre de 2.500 environ (2), sont entrés ce matin à Chambéry, à 9 heures (3) et ont renversé le Gouvernement et proclamé la République. Ils ont ensuite arboré sur l'hôtel de ville le drapeau tricolore et se sont emparés de tous les fusils des pompiers et de la garde urbaine et de ceux de la milice communale. Les habitants, pour éviter les maux irréparables d'une résistance, se sont soumis à discrétion.

Les paysans des environs se rassemblent sur quelques points en armes pour aller délivrer Chambéry et font de bruyantes manifestations, mais je crois bien que toutes ces

---

(1) Cette lettre est datée d'Aiguebelle, où le Gouverneur s'était retiré, après avoir quitté, la veille, la capitale de la Savoie, que les Voraces allaient envahir et occuper le 3 avril. Le Gouverneur était parti malgré les instances des Chambériens et après des incidents tout au long racontés dans le « Précis historique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry dans la journée du 3 avril 1848, appuyé de pièces justificatives, publié par ordre du Conseil général de cette ville ».

(2) Ouvriers savoyards et Voraces lyonnais, quand ils envahirent Chambéry, ils étaient en tout environ 2.000.

(3) Ils venaient par Belley et le pont de La Balme, et entrèrent en ville par la route de La Boisse.



manifestations ne seront que feu de paille et que, en définitif, on n'inquiètera nullement les républicains.

La grande majorité des populations est dans la consternation et montre partout des sentiments hostiles contre cette agression et en même temps des vives sympathies pour le roi et son gouvernement.

Jusqu'à présent, j'ai été dans l'impossibilité de porter des secours matériels aux dits habitants de Chambéry parce que les troupes sous mes ordres sont tracassées de fatigue et non encore arrivées ici en totalité.

Je continue à garder ma position à Aiguebelle dans l'attente des événements, me réservant de prendre plus tard les autres partis que les circonstances pourront nécessiter (1).

5 avril.

J'ai fait hier soir à 11 heures mon entrée en cette ville à la tête de mes troupes et aux acclamations de toute la ville mêlées à celles des soldats ; les maisons étaient illuminées. Je n'ai pas pu hier à la dite heure vous en faire mon rapport. J'ai appris que M. l'Intendant général vous avait adressé une narration du coup de main héroïque à l'aide

---

(1) Les circonstances furent créées par les Chambériens, qui se concertèrent après le départ du Gouverneur et surent agir pendant qu'il hésitait. Le 4 avril au petit matin, les Voraces furent attaqués par la population dans la caserne et dans les postes qu'ils occupaient en ville ; ils furent faits prisonniers après une courte lutte. Les citoyens perdirent un homme ; les Voraces en perdirent quatre à Chambéry et à peu près autant tués dans la campagne, où les paysans reçurent assez mal les fuyards. Ces malheureuses gens n'étaient naturellement pas les directeurs de l'expédition. L'un de ceux-ci, un Savoyard, a publié à Lyon, en 1848, l'«*Appréciation des principes qui ont dirigé et des faits qui ont accompagné le mouvement républicain des volontaires savoyards aux mois de mars et d'avril 1848*». Il y attribue l'échec du mouvement à ce qu'il appelle, en termes peu aimables pour ses compatriotes, «*l'ignorance et la grossièreté du peuple, les susceptibilités de la classe moyenne, la férocité, la lâcheté et la rapacité des paysans*».



duquel les habitants de Chambéry ont anéanti hier matin la bande d'insurgés qui était venue souiller par sa présence le sol de la Savoie. J'ai lieu de croire que cette narration a été exacte et je n'ai rien à y ajouter. Seulement je joins avec le plus grand plaisir mes instances à celles de tous les hommes de bien pour que vous sollicitiez de la justice de S. M. des récompenses en faveur de tous ceux qui se sont particulièrement fait remarquer dans cette mémorable circonstance. J'ai été témoin oculaire et auriculaire des démonstrations et manifestations qui ont eu lieu à cette occasion de la part des populations rurales, et je puis vous assurer qu'elles ont été immenses et imposantes ; toutes les routes, jusqu'à huit lieues de Chambéry, étaient couvertes de colonnes de paysans armés de fusils, de tridents, de fourches et de bâtons à piques, se dirigeant sur cette ville aux cris répétés de *Vive le roi ! à bas la République !* C'était plus que de l'enthousiasme, c'était de la rage contre les insurgés. Ceux-ci ont reçu une leçon qui fera époque et qui aura un retentissement salutaire ; on compte 1.040 prisonniers environ, dont 200 à peu près français, les autres savoisiens ; ils sont renfermés dans quatre établissements publics ; on a trouvé jusqu'à présent 40 cadavres <sup>(1)</sup> et on amène encore à tous moments de nombreux prisonniers que les paysans traquent dans la campagne. Je me réserve de vous faire connaître les personnes qui se sont distinguées aussitôt qu'on me les aura fait connaître <sup>(2)</sup>.

---

(1) C'est à peu près cinq fois plus que n'en indique le « Précis historique » cité ci-dessus, rédigé avec plus de loisir et de sang-froid que le Gouverneur ne pouvait en avoir après ses émotions des journées précédentes.

(2) Le même jour, le Gouverneur adressait cette lettre aux syndics de Chambéry :

« Je suis rentré depuis hier à mon poste ; si j'ai un regret, c'est de ne pas y être arrivé à temps pour prendre part à la lutte héroïque qui a eu lieu hier matin entre vos braves administrés et les insurgés. Le courage et le dévouement qu'ils ont

12 avril.

Je continue à recevoir de toutes parts des nouvelles favorables sur l'état de l'esprit public en Savoie et j'ai lieu de croire que cet état de choses se maintiendra et se fortifiera de plus en plus. D'après les rapports qui me parviennent de France, l'exaspération factice des ouvriers de Lyon commence à s'apaiser et celle aussi des populations de la frontière. Ce qui a déterminé tout à coup ce changement, c'est la déclaration franche des prisonniers rendus de la conduite généreuse qu'ont tenue les vainqueurs envers eux. Cette justice rendue aux habitants de Chambéry par les vaincus, au moment où ceux-ci mettaient les pieds sur le sol de leur patrie, a été un démenti éclatant aux calomnies et aux exagérations que la malveillance s'était plu à répandre chez nos voisins pour exciter leurs ressentiments et provoquer des actes de vengeance ; de manière que nous n'aurons plus à redouter de nouvelles agressions. Je vais annoncer aux habitants de la Savoie, par une proclamation, ce changement d'état, afin de les tranquilliser.

1<sup>er</sup> mai.

Aussitôt après la réception du décret d'amnistie du 22 avril dernier, Son Excellence le premier président de la Cour d'appel s'est empressée de donner les ordres nécessaires pour faire élargir des prisons les principaux chefs des ouvriers envahisseurs qui étaient encore détenus, et comme le bruit de leur élargissement s'était répandu par la ville, une foule considérable de monde s'était portée au-devant de la maison de détention et montrait des sentiments d'irritation. Alors, l'autorité judiciaire chargée de

---

montrés dans cette circonstance feront une belle page de votre histoire et leur vaudront des droits éternels à la reconnaissance de la dynastie et de tous les amis de la royauté. Je vous en félicite sincèrement. Nos relations vont reprendre à partir d'aujourd'hui comme par le passé. »

l'opération fit sortir les détenus par derrière, où ils furent reçus dans des voitures à l'insu de la foule ; ils partirent ainsi et sortirent de la ville sans molestation. Seulement, au débouché du Reclus, il y avait sur un chantier des ouvriers qui travaillaient qui se mirent à les huer en les voyant passer, mais rien autre.

9 mai.

Quoique jusqu'à présent je n'aie encore reçu aucun avis officiel de la chose (M. le Consul de S. M. à Lyon garde à cet égard un silence complet), je dois néanmoins devoir vous informer que plusieurs journaux français, entre autres le *Courrier de Lyon*, annoncent qu'on a organisé à Paris une légion franco-italienne pour marcher à la délivrance de l'Italie et que sous peu de jours elle arrivera à Lyon, où il existe déjà une agence auprès de laquelle on peut s'enrôler dans cette légion (1).

Dans ma position de Gouverneur de la Savoie, il m'importe beaucoup de savoir si l'organisation dont il s'agit a lieu avec l'assentiment de notre gouvernement et, en cas affirmatif, si cette légion passera ou non par la Savoie pour aller dans la péninsule. Cette circonstance arrivant, j'aurais besoin et je prierais Votre Excellence de me donner toutes les instructions propres à diriger la conduite que j'aurais à tenir. Je ne dois pas vous dissimuler que son passage par ce duché, en totalité ou par fraction, nous créerait inévitablement de graves embarras dans les circonstances actuelles, surtout si les hommes qui composeront ce corps ne sont pas soumis à une discipline régulière et conduits par des chefs capables et fermes. Je vous serai donc, Excellence, très reconnaissant de vouloir bien me donner au plus vite vos instructions, afin que, de mon côté, je puisse donner des dispositions en conformité aux vôtres. Je vous préviens pour votre règle que j'écris dans le même

---

(1) La guerre austro-sarde se poursuivait en Lombardie, et Charles-Albert y avait encore l'avantage.



sens au ministre de la Guerre et au ministre des Affaires étrangères.

16 mai.

Le bruit ayant couru que le duc de Bordeaux se trouvait à Laissaud, commune frontière du département de l'Isère, dans la maison de campagne d'un légitimiste français qui habite Chambéry depuis plusieurs années, j'ai de suite donné des dispositions pour savoir si cela était vrai. Jusqu'à présent, je n'ai pu obtenir qu'une donnée vague de laquelle il résulterait, de l'aveu d'un des vigneron de ce légitimiste, qu'un homme de cinq pieds cinq pouces environ, brun et boitant un peu, aurait demeuré quelques jours chez M. de Calamand au dit Laissaud, et que cet inconnu ne sortait jamais qu'en compagnie d'un domestique. Cette donnée m'a déterminé à faire continuer d'autres investigations afin de m'assurer si cet inconnu est réellement le prince en question, car sa présence sur l'extrême frontière de France, au moment où nous nous trouvons, ne pourrait que nous attirer des embarras. En attendant le résultat de ces nouvelles investigations que je me réserve de vous faire connaître, je vous prierais, Excellence, dans le cas où la chose serait vraie, de m'indiquer quelle serait la ligne de conduite que j'aurais à tenir ; si je dois intimer sans autre à ce personnage l'ordre de partir de suite, ou si je dois me borner à signifier ce départ à M. le comte de Calamand. Je laisse à votre sagesse le soin d'informer, si vous le jugez nécessaire, le ministre des Affaires étrangères de cette affaire. J'ai jugé d'en écrire deux mots par mode officieux à M. le Consul de S. M. à Lyon, afin qu'au cas où il le croirait opportun il en fit l'objet d'une communication verbale et officieuse au commissaire de la République de Lyon en lui représentant que le Gouvernement de notre roi ne perdra pas de vue cette surveillance pour en prévenir officiellement le Gouvernement français pour le cas où ce qui n'est encore aujourd'hui qu'un soupçon devint une réalité.

18 mai.

D'après les informations que j'ai fait recueillir relativement à la présence du duc de Bordeaux à Laissaud, je crois pouvoir vous assurer que cela n'est point du tout vrai et qu'il n'y a dans ce moment aucun étranger chez M. de Calamand. Celui-ci demeure maintenant à Chambéry et il n'y a à son château de Laissaud que son jardinier. La personne qu'on disait y avoir vue comme boitant et accompagnée d'un domestique n'est autre qu'une connaissance du jardinier qui est venue lui faire une visite la semaine dernière. Je ne serais pas éloigné de croire que ce bruit sans fondement a été inventé et répandu par des ennemis du pays pour nous attirer les récriminations du parti républicain de France et peut-être aussi quelque chose de plus.

20 mai.

J'ai enfin reçu des nouvelles de M. le Consul de S. M. à Lyon. Il résulte de ces nouvelles qu'en effet on s'occupe dans ladite ville de l'organisation de la légion franco-italienne et qu'il y a déjà d'inscrits à l'agence du comité quatre cents individus, la plupart français, suisses ou corses et peu d'italiens. Tous ou presque tous appartiennent à la lie du peuple. Une bonne partie reçoit déjà des secours, les anciens militaires gradés ont été admis comme officiers. Je vous adresse ci-joint copie d'une proclamation que le susdit comité a fait publier dans quelques journaux; vous verrez par la teneur de ce document l'esprit qui anime les chefs de ladite légion. Ceux-ci attendent des ordres de Paris pour marcher. Il paraît que les événements de cette capitale du 15 les ont contrariés (1), et si ces événements avaient eu un autre dénouement, il est probable que ce noyau qui est à Lyon aurait pris la direction de ce duché, malgré les représentations de notre ambassadeur à Paris et

---

(1) Le 15 mai avait échoué à Paris une tentative des clubs ouvriers contre l'Assemblée Constituante.



du consul à Lyon. Ce dernier m'assure néanmoins qu'ils ne passeront pas par la Savoie et pas même peut-être par Gênes.

Il y a eu avant-hier des troubles à Lyon ; la garde nationale et la troupe ont été obligées de prendre les armes et de rester sur pied une grande partie de la journée. Ce sont de nouveau les ouvriers de la Croix-Rousse qui veulent substituer leur autorité à celle du gouvernement et qui voulaient tenter un coup de main à l'exemple de celui de Paris ; ils n'ont pas réussi dans leurs projets jusqu'à présent, et vraisemblablement l'échec éprouvé à Paris par leurs confrères en politique les aura calmés ; toutefois ils sont toujours en armes et retranchés à la Croix-Rousse où ils ont plusieurs pièces d'artillerie à l'aide desquelles ils pourraient bien faire de mal. De temps à autre, ils viennent faire des incursions en ville et y opèrent des arrestations sans que l'autorité s'y oppose. Cet état de choses ne peut durer ; une collision entre ces ouvriers et la garde nationale appuyée par la troupe est imminente ; elle est même désirée par celle-ci et parce qu'on la considère comme l'unique moyen de faire rentrer dans l'ordre ces perturbateurs.

25 mai.

Vous aurez sans doute déjà eu connaissance d'une scène scandaleuse qui a eu lieu le dimanche 21 du courant à Bonneville et des manifestations inconvenantes qui l'ont accompagnée, et cela à cause d'un article inséré dans le journal politique *l'Opinione* touchant le fait de quelques-uns de nos ministres d'avoir répondu à la Chambre des députés en langue française au lieu de répondre en italien. J'ai appris avec peine ce désordre, mais en même temps ce qui me console et me rassure, c'est que la démonstration dont il s'agit a été hautement désapprouvée par tout ce qu'il y a de bien pensant dans le pays et par la majorité de la population. J'aime à croire qu'elle ne se renouvellera pas, surtout d'après les mesures de précaution prises par



M. l'Intendant. Ce même article de l'*Opinione* a aussi excité à Chambéry des récriminations qui ont donné lieu à quelques altercations, mais sans suite fâcheuse. Il y a malheureusement des gens qui ne peuvent pas se familiariser avec les conditions de la liberté de la presse, et qui voient dans le fait de l'expression de l'opinion d'un journal celui du Gouvernement ou de la nation entière du Piémont. De là naissent tous ces préjugés absurdes à l'aide desquels on cherche à faire croire aux crédules qu'on veut abandonner la Savoie. Je m'efforce et continuerai à m'efforcer à combattre ces préjugés. Toutefois et dès l'instant que le Gouvernement a admis en principe et que le Statut royal dit qu'il est facultatif d'exprimer en français des opinions dans les Chambres, il me semble, Excellence, qu'un journal ou un publiciste a mauvaise grâce de venir contester cette faculté aux ministres. L'on a poussé dans cette circonstance des clameurs très condamnables qui ont effrayé quelques employés, lesquels ont donné à ces clameurs une portée qu'elles n'ont pas. J'espère qu'elles ne se répèteront pas. En tous cas j'ai donné des ordres pour faire protéger et respecter la sécurité de tous.

1<sup>er</sup> août.

D'après les nouvelles qu'ont débitées ici plusieurs personnes arrivées récemment de Turin, il résulterait qu'il serait arrivé dans la capitale quantité de fusils. Si cela est vrai, je viens vous renouveler mes prières pour en faire expédier bon nombre en Savoie afin de pouvoir armer les milices communales, car dans les circonstances actuelles (1) et à présent qu'on a diminué la garnison, ces milices en ont besoin plus que jamais et elles ne cessent de réclamer pour cela. Je sens d'autant plus l'urgence d'armer au plus vite nos milices communales, qu'il circule dans nos campagnes des bruits fâcheux qui peuvent entraîner des

---

(1) Charles-Albert, battu à Custozza le 25 juillet, allait capituler le 4 août dans Milan.

désordres, surtout au moment où on appelle de nouveau des hommes sous les armes. On débite partout, entre autres, que les Italiens ne se sont pas battus et ont fait défection, et qu'il n'y a que les anciens sujets du roi qui ont payé de leur sang et de leurs écus, ce qui jette le découragement au sein des populations. Je reçois aujourd'hui du ministère de la Guerre l'avis de l'arrivée à Chambéry d'un convoi de 10.000 fusils venant de Grenoble. Si ces armes sont de la même nature que celles que le gouvernement destine aux milices communales, et si votre Excellence n'a rien qui obste de sa part, je la prierai de m'autoriser à retenir ici pour lesdites milices, sinon ces 10.000 fusils, du moins une partie.

9 août.

Au moment où je vous écris, une bonne partie des opérations du tirage de la levée est achevée. Dans cette division et d'après les rapports qui m'arrivent de toutes parts à cet égard, il résulte que ces opérations se sont faites partout sans désordre et que les inscrits se sont partout aussi montrés animés de dévouement et de patriotisme ; il y a même des localités où ils ont manifesté le désir de marcher tous à la défense de la patrie, et c'est pour moi une satisfaction de vous faire connaître cet état de choses. Le bruit se répand de nouveau et semble prendre toujours plus de consistance que l'intervention française va définitivement avoir lieu. Je ne puis le croire tant que je n'en serai pas officiellement informé, parce que je pense que dans la position où je me trouve il est indispensable que j'en sois informé, car il serait pénible que cette mesure ou la nouvelle de cette mesure m'arrivât par toute autre voie que celle du Gouvernement. C'est pourquoi je prierai votre Excellence et lui serai très reconnaissant de me faire connaître en temps utile ce qui aura été résolu à ce sujet ou du moins ce qu'elle jugera convenable que je sache.

*P. S.* — D'après certaines données, il semblerait même que le Gouvernement français déclarerait, avant de com-

mencer l'intervention, qu'aucune partie des Etats sardes ne serait détachée de cette monarchie. Si cela était ainsi, il serait utile que je pusse le faire connaître d'avance aux populations de la Savoie, car ce serait un moyen de rassurer les bons et de neutraliser les agitateurs.

21 août.

Depuis quelques jours, il arrive ici, venant du Piémont, quantité de Lombards, Parmesans et Modenais, qui sont munis les uns de feuilles de route avec indemnités et les autres de papiers de leurs pays plus ou moins réguliers, presque tous sans moyens d'existence et par conséquent à la charge des localités où ils se trouvent ; quelques-uns se sont dirigés sur la frontière de France dans l'espoir d'y être tolérés et secourus. Mais les autorités françaises leur ayant dit qu'ils ne seraient accueillis qu'autant qu'ils consentiraient à s'enrôler pour la légion étrangère maintenant en Afrique, deux ou trois seulement ont accepté et les autres sont revenus à Chambéry ou dans les environs. En Suisse, on ne les veut pas non plus. Samedi dernier, il en est arrivé 80 à 100 à Genève ; on leur a signifié de quitter de suite le territoire du canton et ils se sont acheminés vers la France ; quelques-uns ont cherché à venir en Savoie et se sont jetés dans les communes voisines de la frontière. Dans cet état de choses, et privé d'instructions, je ne sais quel parti prendre envers ces étrangers, dont le nombre va toujours croissant ; leur présence est même un sujet d'inquiétude pour le public. Je prierai en conséquence Votre Excellence de me tracer la règle de conduite que je dois tenir envers ces malheureux Italiens.

23 août.

J'ai reçu ce matin du chargé d'affaires de Sa Majesté à Lausanne une lettre de laquelle il résulterait que les meneurs de la propagande républicaine en France et en Suisse voudraient profiter du moment actuel, où les cantons de Genève et de Vaud sont encombrés de réfugiés italiens, pour organiser et tenter un coup de main sur la



Savoie. Je crois devoir vous transmettre ci-joint copie de cette lettre afin que vous en preniez lecture. Je vous prévins en même temps que, d'après son contenu, je me suis empressé de donner, dans les provinces qui avoisinent la Suisse, les dispositions nécessaires pour repousser toute agression, et je me propose de tenir ici prête une colonne mobile pour la diriger sur le lieu menacé. Je fais en même temps pratiquer sur la frontière des investigations afin d'être exactement informé de ce qui peut se passer chez nos voisins. Je prierai Votre Excellence de me faire connaître ses directions, si toutefois elle juge convenable de m'en donner dans cette occurrence.

17 septembre.

Les deux lois relatives, l'une à la levée en masse <sup>(1)</sup>, et l'autre à l'emprunt forcé <sup>(2)</sup>, ont excité toute la colère de la presse savoisienne. Le *Patriote savoisien* et la *Savoie* se font surtout remarquer dans leurs numéros d'hier et avant-hier par la violence de leur polémique ; et les hommes qui dirigent ces deux journaux, bien connus par leurs opinions excentriques et hostiles au Gouvernement, n'ayant pu venir à bout par leurs menées coupables de détacher la Savoie du Piémont, s'emparent avec avidité de tous les événements et de toutes les circonstances qui offrent matière à la critique pour récriminer contre le Gouvernement. Ils ont profité de la publication de ces deux lois pour jeter au sein des populations des ferments de mécontentement en faisant à leurs lecteurs un tableau exagéré des misères du pays et en grossissant outre mesure le fardeau des sacrifices que réclame l'Etat au milieu des événements extraordinaires du moment. C'est une tactique odieuse que

---

(1) Le décret du 21 août, qui prévoyait « la levée en masse de la population des Etats pour la défense sacrée de la Patrie », ne fut pas mis à exécution.

(2) C'était un impôt sur le capital, établi par décret du 7 septembre 1848.

les gens sages et éclairés de la Savoie condamnent hautement.

Toutefois, je ne dois pas vous dissimuler, Excellence, que ces deux lois ont en effet produit sur l'esprit public une sensation pénible, notamment la levée en masse qu'on a trouvée ridicule et inopportune.

Les personnes sages savent bien apprécier la position actuelle du Gouvernement et reconnaissent la nécessité où il est de se procurer des ressources pour faire face aux éventualités, mais elles jugent les exigences de l'emprunt forcé au-dessus des forces de ce pays, et qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de le réaliser.

G. PÉROUSE.

---

# Certificats de prix du Collège des Jésuites de Chambéry

---

Un de nos érudits confrères, M. F. Dullin, bibliophile émérite, a signalé à l'Académie un volume de sa collection qui offre une véritable rareté et qui paraît se rattacher aux nombreux mémoires et communications publiés sur les notices bibliographiques déjà parues dans le Vieux Papier, années diverses et dont je signale entr'autres celui de M. L'Esprit, tome X, année 1911. Cet auteur très informé remarque qu'il convient de mentionner, parmi eux, ceux relatifs aux prix offerts par des municipalités, des associations ou des particuliers.

Les formules employées offrent une grande analogie dont le type courant était « *Ex munificentia consulum Lugdunensium* » p. ex. pour le collège de la Trinité à Lyon en 1741. Il y a lieu de distinguer parmi les libellés : 1° ceux qui étaient impersonnels constatés par une mention intérieure sur le titre et complétés par l'apposition sur la couverture d'un écusson noir ou doré, émanant du donateur et portant généralement ses armoiries sans légende ou son énonciation es-qualités ; 2° ceux qui étaient imprimés sur un certificat du chef de l'institution avec réserve en blanc au nom du donataire ajouté à l'encre, qui leur donnait un caractère nominatif et dont la plupart se bornaient au texte d'un protocole autrefois en latin jusqu'à la République. Ils portaient souvent le sceau du recteur et parfois une vignette ou des attributs appropriés.

On assure que leur origine date du 17<sup>e</sup> siècle et le nombre de ceux qui subsistent est assez restreint, puisque dans des collections connues on donne comme le plus ancien un certificat de 1618 donné à Pierre Corneille, élève du collège des Jésuites à Rouen. Ce fut très probablement à



cette compagnie que doit remonter leur primeur qui se justifie spécialement à Chambéry, où leur premier collège venait d'être fondé par Emmanuel-Philibert en 1565 et se continua sans interruption jusqu'en 1729. Toutefois il était encore en état précaire jusqu'en 1599, où commença la construction de l'édifice destiné à le recevoir, conçu et dirigé par le P. Martelligence, son architecte réputé. A partir de cette date, les subventions affluèrent et l'on peut citer entr'autres les suivantes. En 1600, lorsque le roi Henri IV fit mine d'assiéger Chambéry, il témoigna ses meilleures grâces aux Jésuites, entendit la messe dans leur chapelle et leur fit compter 300 livres par son aumônier. En 1601, le gouverneur général de la Savoie d'Albigny versa au nom du Duc 2.000 écus auxquels il ajouta de son fonds 5.000 florins. Les syndics donnèrent mille écus. Une autre somme de 2.350 florins provint de souscriptions ; on y assigna une rente sur la gabelle du sel, des amendes contre les gabeliers, un quartier de taille prescrit par Antoine Favre en 1603. On achevait l'organisation des classes complétée en 1605 par deux régents de philosophie : ce fut en cette année que les élèves et les novices prirent possession du nouveau collège.

Le volume auquel je me réfère appartient à cette période d'inauguration et d'éclat. Il se présente sous la forme d'un in-12 relié en veau, doré sur tranches, portant un fer doré sur ses deux couvertures dans un écusson ovale aux armes de Chambéry, croix de Savoie accostée d'une étoile d'or à cinq rais en franc quartier à dextre, entourée d'une orle de guirlande caractéristique de laurier palmarès. Il a pour titre : « *M. Tullii Ciceronis opera philosophica in duas partes divisa* », *Tomus septimus, Lugduni, Pillehote*, à la marque des Jésuites, 1589, et porte sur le titre même la mention manuscrite « *Liberalitate magistratus Urbani Camberiensis* », 1604. A l'intérieur la signature *Sibuetus* sans autre libellé. De ses contemporains il est peut-être l'unique survivant, car nous n'avons jamais rencontré son

similaire dans aucun des milliers de volumes passés sous nos yeux.

Nous croyons pourtant devoir rattacher à la même destination un autre volume unique de la Bibliothèque de l'Académie de Savoie, qui a pour titre : « Les Œuvres morales de Plutarque, translâtées de grec en françois, reveues et corrigées par le translateur. A Coligny, de l'Imprimerie de Jacob Stoer, 1595, in-8°, édition compacte. Il est précédé d'une Epistre au Roy Charles IX par Jaques Amyot et d'un prologue aux lecteurs. » Malheureusement incomplet de la fin, il est doré sur tranches, à dos fleurdelysé et ne porte aucune mention intérieure, mais il a le mérite insigne de porter sur ses deux couvertures un fer doré encore apparent, quoique très usé, aux armes du gouverneur de Savoie, Sigismond d'Est, Marquis de Lans et du Chatelard, allié au Duc, qui sont Ecartelé au 1 et 4 de Ferrare, au 2 et 3 d'Est, sur le tout de Modene entouré du Collier de l'Annonciade avec la devise Fert et conforme à la description de Capré.

Ce Marquis de Lans avait été Lieutenant général gouverneur de Savoie de 1611 à 1620 et a laissé à Chambéry des souvenirs pour ses améliorations urbaines rappelés par une rue qui porte son nom et par une inscription de 1615 conservée au Musée savoyard : il s'était lié d'amitié avec le Président Favre et avec saint François de Sales.

On n'a jamais signalé cette marque comme provenance particulière ; il y a plutôt lieu de lui imputer une provenance *ex-dono* conforme aux usages répandus au 17<sup>e</sup> siècle d'après les prémisses de cette communication.

J. COCHON.







